

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 5 MARS 1861.)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

POUR L'EXERCICE 1862.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget des Travaux publics, pour l'exercice 1862,
s'élève à la somme de fr. 25,508,969 »
Comparé au Budget voté pour l'exercice 1861, et montant à 25,347,912 »
il présente une augmentation de fr. 161,057 »

Voici, par branche de service, les modifications qui se résument en cette augmentation totale :

		MODIFICATIONS PAR SERVICES.		TOTAL DES	
		Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.
Administration centrale		5,000 "	"	5,000 "	"
Ponts et chaussées.	Routes.	160,770 "	"	"	63,580 "
	Bâtiments civils.	"	110,200 "		
	Canaux et rivières	"	27,050 "		
	Ports et côtes	"	80,500 "		
	Frais d'études, etc.	"	"		
	Personnel.	2,200 "	"		
		162,970 "	226,550 "		
Chemin de fer, postes et télégraphes.	Voies et travaux.	51,500 "	"	219,637 "	"
	Traction et matériel	"	56,000 "		
	Transports	79,137 "	"		
	Télégraphes	17,000 "	"		
	Services en général	"	"		
	Régie	"	"		
	Postes	108,000 "	"		
		255,637 "	56,000 "		
				224,637 "	63,580 "
AUGMENTATION ÉGALE. fr.				161,057 "	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le tableau qui termine cette note présente, d'une manière générale, la comparaison entre les deux Budgets, en indiquant, pour chaque service, les crédits votés pour 1861, et ceux qui sont demandés pour l'exercice 1862.

Quant à la nature et aux causes des modifications proposées, les explications qui vont suivre permettront de les apprécier.

CHAPITRE I^{er}. — ADMINISTRATION CENTRALE.ART. 2. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit voté pour 1861	fr. 549,410 »
— demandé pour 1862	554,410 »
AUGMENTATION.	<u>5,000 »</u>

Cette augmentation est destinée à pourvoir à l'insuffisance de l'allocation de 25,000 francs affectée au service de surveillance des chemins de fer concédés. Il est à remarquer, en effet, que, par suite de l'exiguïté du personnel chargé de ce service, un seul des agents qui y sont attachés a dû, jusqu'à présent, exercer la double surveillance de la voie et du service de la traction. Or, quels que soient le zèle et l'activité de cet agent, il lui est devenu impossible de s'acquitter, seul, d'une manière complète et satisfaisante, de ces importantes fonctions. Il y aurait donc lieu de lui adjoindre un sous-ingénieur et un agent d'un grade inférieur. D'un autre côté, l'obligation qui a été imposée à l'administration de pourvoir aux charges du service de surveillance des chemins de fer concédés, au moyen des ressources dont elle disposait à l'époque de la création de ce service, a été un obstacle à l'avancement légitime du personnel qui y est attaché. Il n'est pas inutile d'ajouter que la dépense de 30,000 francs que coûterait ce service, serait encore de 22,250 francs inférieure à la redevance qu'ont payée, en 1860, les compagnies concessionnaires, redevance qui s'accroîtra nécessairement encore dans l'avenir. Cette considération semble de nature à devoir décider les Chambres à ratifier une proposition en faveur de laquelle militent tout à la fois l'intérêt du service et de sérieuses raisons d'équité.

CHAPITRE II. — PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS, ETC.

1^{re} SECTION. — PONTS ET CHAUSSÉES.ART. 7. — *Routes.*

La somme demandée pour le service des routes est de . . fr. 2,836,727 »

Ce chiffre se subdivise ainsi qu'il suit :

A. Entretien ordinaire des routes, d'après les nouvelles estimations, et entretien de nouvelles sections	fr. 1,836,727 »
A REPORTER.	<u>fr. 1,836,727 »</u> 2,836,727 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . fr. 1,836,727 » 2,836,727 »

B. Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure; paiement de terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement, etc. . . 200,000 »

C. Travaux d'amélioration et construction de routes. 800,000 »

TOTAL. fr. 2,836,727 »

A. — *Entretien ordinaire.*

Entretien ordinaire des routes, en 1862, d'après les nouvelles estimations, et entretien de nouvelles sections. . . . fr. 1,836,727 »

La somme allouée au Budget de 1861, pour le même objet, était de 1,675,957 »

DIFFÉRENCE EN PLUS. . . fr. 160,770 »

Les baux d'entretien de toutes les routes de l'État expirent le 30 avril 1861, et doivent être renouvelés pour cette époque. Le chiffre de 1,836,727 francs représente le montant des nouvelles estimations; cette majoration provient de l'augmentation du prix des pavés, des bois, de la main-d'œuvre, etc. En outre, il y aura lieu de pourvoir à l'entretien, en 1862, des douze sections de routes désignées ci-après, savoir :

Moll, par Lommel, à la route de Hasselt à Bois-le-Duc (deux sections, l'une située dans la province d'Anvers et l'autre dans la province de Limbourg);
 Riempst à Bilsen (1^{re} section);
 Barvaux à Gros-Chêne (section de Gros-Chêne à Durbuy);
 Harsin à Jemeppe;
 Forzée à Dion-le-Mont (section de Forzée à la route de Dinant à Neufchâteau);
 Forzée à la station d'Haversin;
 Rochefort à Gribelle (section de Rochefort à Han-sur-Lesse);
 Raccordement de la station d'Haversin avec la route de Namur à Marche;
 Poperinghe à Reninghelst;
 Huy à Stavelot (2^{me} section);
 Wetteren à Oombergem (2^{me} partie de la 2^{me} section).

Du reste, les résultats des adjudications à intervenir établiront le montant exact des dépenses d'entretien.

B. — *Travaux en dehors des baux d'entretien.*

Somme demandée fr. 200,000 »

Allocation du Budget de 1861 200,000 »

Ainsi qu'on l'a dit dans les développements à l'appui des Budgets précédents, cette somme est tous les ans totalement employée, et l'on est même forcé d'ajourner à l'année suivante l'exécution de travaux reconnus nécessaires.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

C. — *Travaux d'amélioration et construction de routes.*

Crédit demandé.	fr. 800,000 »
Allocation de 1861.	800,000 »

Ce crédit est destiné, comme les années précédentes, à l'achèvement ou à la construction de routes nouvelles.

ART. 8. — *Plantations.*

Somme demandée	fr. 41,000 »
Allocation de 1861.	41,000 »

Cette somme est destinée à faire continuer les travaux de plantation des routes de l'État dans les provinces de Liège et de Namur. Toutes les routes de l'État dans les sept autres provinces sont maintenant plantées.

2^{me} SECTION. — BATIMENTS CIVILS.

ART. 9. — *Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État.*

Somme demandée	fr. 130,000 »
Crédit alloué pour 1861	130,000 »

Cette allocation est à peine suffisante pour faire face à tous les besoins. On se réfère, du reste, aux explications fournies à l'appui des développements du Budget de 1861.

ART. 10. — *Travaux extraordinaires de réparation et d'amélioration à exécuter aux hôtels du Ministère des Affaires Étrangères et du Gouvernement provincial à Namur.*

Somme demandée	fr. 11,800 »
--------------------------	--------------

La nécessité d'effectuer des travaux de réparation et d'amélioration auxdits hôtels a été constatée par l'administration des ponts et chaussées.

On croit utile de faire remarquer que l'allocation de 141,800 francs, demandée pour le service des bâtiments civils, pendant l'exercice 1862, présente une diminution de 119,200 francs sur le chiffre total alloué, en 1861, pour le même service.

Cette réduction provient de la suppression des crédits extraordinaires votés pour la construction d'un bâtiment au Ministère de l'Intérieur, pour l'établissement d'une grille de clôture, en fer, et d'un trottoir à l'Observatoire royal, ainsi que pour l'exécution de divers travaux à l'hôtel du Gouvernement provincial à Bruges.

3^{me} SECTION. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POIDERS.

Avant de fournir la justification des allocations proposées, il paraît utile d'indiquer, comme on l'a fait précédemment, pour chacun des services compris dans cette section, ainsi que dans la suivante, les différences que présentent les crédits demandés avec ceux qui ont été votés pour l'exercice 1861. Le tableau suivant contient, à cet égard, toutes les indications désirables.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Tableau indiquant les différences que présentent les crédits demandés pour

DÉSIGNATION DES SERVICES.	
CANAUX ET RIVIÈRES.	
Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	
Canal de Liège à Maestricht	
— de Maestricht à Bois-le-Duc	
— de jonction de la Meuse à l'Escaut	
— d'embranchement vers le camp de Beverloo	
— — vers Hasselt	
— — vers Turnhout	
Sambre canalisée	
Canal de Charleroy à Bruxelles	
Escaut	
Canal de Mons à Condé	
— de Pommerœul à Antoing	
Lys	
Canal de dérivation de la Lys	
— de Gand à Ostende	
— d'écoulement des eaux du sud de Bruges	
— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France	
— de Gand à Ternuzen	
Moervaert	
Dendre	
Rupel	
Senne	
Dyle et Demer	
Petite-Nèthe canalisée	
Grande-Nèthe	
Yser	
Canal d'Ypres à l'Yser	
Plantations	
Bacs et bateaux de passage	
	TOTAUX. fr.
PORTS ET CÔTES.	
Port d'Ostende	
— de Nieuport	
Côte de Blankenberghe	
Phares et fanaux	
	TOTAUX. fr.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

l'exercice 1862 avec ceux qui ont été votés pour l'exercice 1861.

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1862.							
BUDGET ORDINAIRE.		ENTRETIEN EXTRAORDINAIRE.		TRAVAUX D'AMÉLIORATION.		RÉSULTAT FINAL.	
Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
21,200 "	"	2,500 "	"	11,000 "	"	34,700 "	"
400 "	"	"	6,500 "	1,500 "	"	"	4,600 "
1,200 "	"	21,600 "	"	12,500 "	"	55,100 "	"
4,450 "	"	"	7,550 "	"	87,100 "	"	90,200 "
1,000 "	"	"	"	1,500 "	"	2,500 "	"
2,400 "	"	"	"	"	15,800 "	"	15,400 "
"	"	"	100 "	2,000 "	"	1,000 "	"
"	6,450 "	9,000 "	"	11,000 "	"	15,550 "	"
"	9,800 "	"	22,500 "	"	1,300 "	"	53,600 "
"	6,600 "	"	12,150 "	19,700 "	"	950 "	"
7,500 "	"	"	"	42,000 "	"	49,500 "	"
"	11,000 "	"	"	15,000 "	"	4,000 "	"
650 "	"	8,400 "	"	800 "	"	9,850 "	"
"	300 "	"	1,000 "	1,600 "	"	500 "	"
3,050 "	"	"	10,000 "	"	59,700 "	"	66,650 "
"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	4,550 "	2,500 "	"	"	2,050 "
"	1,150 "	"	5,000 "	"	4,400 "	"	10,550 "
"	50 "	"	"	"	19,900 "	"	10,950 "
"	1,550 "	2,000 "	"	56,150 "	"	36,600 "	"
"	2,000 "	"	"	"	"	"	2,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	2,800 "	"	2,800 "
"	"	6,000 "	"	15,000 "	"	21,000 "	"
"	"	1,000 "	"	"	"	1,000 "	"
1,500 "	"	8,500 "	"	"	"	9,800 "	"
"	"	"	"	"	2,000 "	"	2,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"
45,150 "	38,900 "	59,000 "	69,150 "	171,850 "	195,000 "	220,750 "	247,800 "
DIMINUTION. . . . fr.						27,050 "	
1,400 "	"	"	181,000 "	"	32,000 "	"	211,600 "
"	"	175,500 "	"	"	"	175,500 "	"
20,500 "	"	"	"	"	47,000 "	"	26,700 "
200 "	"	"	600 "	"	15,100 "	"	15,500 "
21,900 "	"	175,500 "	181,600 "	"	94,100 "	175,500 "	255,800 "
DIMINUTION. . . . fr.						80,500 "	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il résulte de ce tableau que, comparés aux allocations votées pour l'exercice 1861, les crédits proposés au Budget de 1862 présentent :

A. (<i>Canaux et rivières.</i>) Pour les travaux d'entretien ordinaire,		
une augmentation de fr.	4,250	»
Pour les travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration, une diminution de		31,300 »
Soit, sur l'ensemble, une diminution de fr.		27,050 »
B. (<i>Ports et côtes.</i>) Pour les travaux d'entretien ordinaire, une augmentation de fr.		21,900 »
Pour les travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration, une diminution de		102,200 »
Soit, sur l'ensemble, une diminution de		80,300 »
Les crédits des 3 ^{me} et 4 ^{me} sections se balancent donc par une diminution de fr.		107,350 »

ART. 11. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.*

Somme demandée. fr. 918,300

Cette allocation est inférieure de 5,900 francs au crédit alloué, pour le même objet, au Budget de l'exercice 1861.

La répartition de cette allocation figure ci-après.

Conformément aux précédents, on se dispense d'entrer dans des développements à l'égard des allocations destinées aux travaux d'entretien proprement dits, travaux indispensables et qui se justifient par leur nature. Les sommes demandées pour l'exécution des travaux de l'espèce sont, ou les mêmes que celles qui ont été allouées aux Budgets précédents, ou le prix de marchés conclus, ou enfin le montant de l'estimation d'entreprises à adjudger. On a légèrement forcé quelques-unes d'entre elles, afin d'arrondir les crédits pétitionnés. On se borne à justifier la demande des sommes qui doivent être affectées à des travaux revêtant réellement le caractère de travaux d'entretien extraordinaire et offrant quelque importance.

BASSIN DE LA MEUSE.

A. — *Meuse.*

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ouvrages d'art, digues, chemins de halage, etc., dans les provinces de Namur et de Liège; dragage dans les mêmes provinces fr.	94,200 »	14,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . fr.	94,200 »	14,000 »
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire du chemin de halage et des ouvrages de défense de la rive gauche, dans la province de Limbourg	31,000 »	4,500 »

B. — Canal de Liège à Maestricht.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, tant en Belgique que dans les Pays-Bas	36,550 »	2,700 »
---	----------	---------

C. — Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, dévasement, entretien des plantations	34,200 »	»
---	----------	---

2° Renouvellement de la porte aval de l'écluse n° 19, à Hocht, remplacement de dix poutrelles et reconstruction des plates-formes de la tête aval de ladite écluse.	»	5,600 »
---	---	---------

Ces parties de l'écluse sont dans un état complet de vétusté.

3° Dévasements extraordinaires.	»	16,000 »
---	---	----------

Le canal de Maestricht à Bois-le-Duc servant à l'écoulement, vers les irrigations de la Campine, d'une grande quantité d'eau provenant de la Meuse, s'envase notablement chaque année, et l'on estime à 5,000 francs par an la dépense nécessaire pour maintenir le canal à sa profondeur normale, en supposant qu'il soit parfaitement dévasé; mais il est loin de se trouver en cet état. Dans les larges bassins, où se forment principalement les dépôts, il y a, depuis longtemps, d'énormes quantités de vase, qu'il convient d'enlever. La dépense est évaluée à 47,000 francs. La somme de 16,000 francs demandée au Budget de 1862 formera la première partie du crédit destiné à couvrir cette dépense.

D. — Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.

1^{re} SECTION.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, dévasements et entretien des plantations.	17,700 »	»
---	----------	---

A REPORTER. . . fr.	213,650 »	42,800 »
---------------------	-----------	----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . fr.	213,650 »	42,800 »
2 ^{me} SECTION.		
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	20,000 »	»
5 ^{me} SECTION.		
3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	16,400 »	»
4° Entretien de l'écluse maritime du Kattendyk et de ses dépendances, dont la moitié à payer par la ville d'Anvers, d'après la convention du 16/26 août 1858, soit pour la part de l'État	17,700 »	»
E. — Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, entretien des plantations	11,000 »	»
F. — Canal d'embranchement vers Hasselt.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	32,000 »	»
G. — Canal d'embranchement vers Turnhout.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	7,950 »	1,300 »
H. — Sambre canalisée.		
PROVINCE DE HAINAUT.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	63,000 »	»
PROVINCE DE NAMUR.		
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	13,500 »	4,500 »
3° Renouvellement des portes de l'écluse d'Auvelais.	»	4,500 »
Ces portes commencent à devenir mauvaises.		
4° Remplacement des treuils en bois du déversoir d'Auvelais par des cabestans en fonte	»	9,000 »
Les treuils du déversoir d'Auvelais commencent à dépérir. On projette de les remplacer par des cabes-		
A REPORTER. . . fr.	399,200 »	62,100 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . fr.	599,200 »	62,100 »
tans de fonte qui, outre une plus grande durée, présentent de plus grandes facilités pour la manœuvre des poutrelles. Pareille substitution a déjà été opérée à divers déversoirs.		
1. — Canal de Charleroy à Bruxelles.		
1° Travaux d'entretien ordinaire. { Province de Hainaut. fr. 30,600 » Province de Brabant. fr. 23,200 » }	53,800 »	»
2° Alimentation par machine à vapeur . . .	10,200 »	»
3° Renouvellement, pour cause de vétusté, de 6 paires de portes d'écluse	»	8,600 »
4° Consolidation des talus extérieurs du canal, dans les parties attaquées par les eaux des rivières la Samme et la Senne.	»	2,500 »

BASSIN DE L'ESCAUT.

J. — Escaut.

PROVINCE D'ANVERS.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	4,000 »	»
--	---------	---

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	6,200 »	»
3° Entretien de la digue de mer couvrant la Tête-de-Flandre, à Zwyndrecht.	200 »	»
4° Dévasements, pour maintenir à sa profondeur normale le lit de la rivière et celui du Vieil-Escaut, dans la traverse de la ville de Gand	5,000 »	»
5° Dévasements à l'endroit dit : <i>Duivelsrek</i> , à Eecke.	»	1,400 »
Il s'est formé sur ce point un haut-fond qui gêne la navigation et qu'il importe donc de faire disparaître.		
6° Reconstruction d'un revêtement en charpente du barrage d'Audenarde	»	1,000 »

A REPORTER. . . fr. 478,600 » 75,600 »

NOTE PLÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . fr.	478,600 »	73,600 »
Ce revêtement est en fort mauvais état. Pour en rendre l'entretien moins dispendieux, on projette de le reconstruire en maçonnerie, et d'y employer les pierres de taille provenues de la démolition de l'écluse dite : <i>du Belvédère</i> , à Audenarde.		
PROVINCE DE HAINAUT.		
7° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	10,000 »	»
K. — <i>Canal de Mons à Condé.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; éclairage du pont-levis de Saint-Ghislain et des écluses, pour la navigation de nuit.	27,900 »	»
L. — <i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; alimentation par machine à vapeur et frais résultant de la navigation de nuit	71,400 »	»
M. — <i>Lys.</i>		
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.		
1° Entretien de la partie entièrement à charge de la Belgique	13,600 »	»
2° Entretien et réparation des ponts établis sur la partie mitoyenne entre la France et la Belgique (part incombant à la Belgique)	800 »	»
3° Enlèvement d'atterrissements	»	6,000 »
Ces atterrissements entravent la navigation et l'écoulement des eaux.		
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
4° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	13,100 »	»
5° Dévasements entre le passage d'eau d'Olsene et Deynze	»	5,000 »
Les atterrissements qui se sont formés entre ces deux points doivent être enlevés dans l'intérêt de l'écoulement des eaux et de la navigation.		
A REPORTER. . . fr.	615,400 »	86,600 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . fr.	615,400 »	86,600 »
6° Reconstruction du pont tournant dit : <i>des Dominicains</i> , à Gand.	»	19,400 »
Ce pont, qui est en très-mauvais état et qui doit nécessairement être reconstruit, ne sert actuellement qu'au passage des piétons. Un arrêté royal du 31 décembre 1860 ayant autorisé la ville de Gand à élargir à 12 mètres les rues qui y donnent accès, on projette de construire le nouveau pont de manière à en placer l'axe dans celui de ces rues, et à y permettre le passage des voitures.		
N. — <i>Canal de dérivation de la Lys, de Deynze vers la mer du Nord.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire .	17,800 »	»
O. — <i>Canal de Gand à Ostende.</i>		
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE,		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	9,000 »	»
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.		
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	28,000 »	»
3° Réparations aux quais dans la traverse de la ville de Bruges (part de l'État)	2,000 »	»
P. — <i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire .	10,000 »	»
Q. — <i>Canal de Plasschendaale, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	4,000 »	»
2° Reconstruction du pont tournant dit : <i>Ketsbrug</i> , près de Slype	»	1,500 »
Ce pont est en mauvais état.		
A REPORTER. . . fr.	686,200 »	107,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . fr.	686,200 »	107,500 »
R. — <i>Canal de Gand à Terneuzen.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire .	23,300 »	»
S. — <i>Moervaert.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	5,000 »	»
2° Dévasements pour entretenir le canal à sa profondeur normale	»	5,000 »
L'enlèvement des atterrissements qui se forment dans le canal est indispensable, pour assurer la marche des bateaux et faciliter l'écoulement des eaux.		
T. — <i>Dendre.</i>		
PROVINCE DE HAINAUT.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de la rivière et du canal de jonction à la station du chemin de fer à Ath	5,000 »	»
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	15,000 »	»
3° Enlèvement d'un atterrissement à l'embou- chure de la rivière.	»	2,000 »
Cet atterrissement gêne la navigation.		
U. — <i>Rupel.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire .	8,000 »	»
V. — <i>Senne.</i>		
1° Entretien des ouvrages d'art établis aux frais de l'État.	2,000 »	»
2° Loyer de la maison habitée par l'éclusier de Vilvorde	250 »	»
W. — <i>Dyle et Demer.</i>		
1° Travaux d'en- retien ordinaire et extraordinaire	Province d'Anvers. fr. 11,550 » } Province de Brabant. 42,000 » } 23,550 »	
A REPORTER. . . fr.	762,300 »	114,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . fr.	762,300 »	114,500 »
2° Travaux extraordinaires et éventuels qui peuvent être rendus nécessaires par des débordements ou des débâcles de la Dyle	»	5,000 »

X. — *Petite-Nèthe canalisée.*

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	11,700 »	»
2° Reconstruction partielle du radier du barrage le <i>Grand-Spuy</i> , à Lierre	»	6,000 »

Ce radier est dégradé. Des parties en sont entièrement enlevées et d'autres trouées. Un crédit avait déjà été alloué au Budget de 1860 pour sa reconstruction partielle. L'exécution de ce travail, qui, l'année dernière, avait pu être ajournée, devient aujourd'hui indispensable.

Y. — *Grande-Nèthe.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire .	2,000 »	1,000 »
---	---------	---------

BASSIN DE L'YSER.

Z. — *Yser.*

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	4,800 »	»
2° Reconstruction du pont de Knocke.	»	11,000 »

Ce pont se trouve dans un état complet de vétusté.

Fr.	780,800 »	137,500 »
Total des sommes demandées pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et les dépenses d'exploitation des canaux et rivières. . .	fr. 918,300 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES

Les crédits alloués au Budget de 1861, pour l'exécution de travaux neufs et d'amélioration aux canaux et rivières, atteignent ensemble le chiffre de. fr. 747,050 »

Ceux qui sont pétitionnés au Budget de 1862, pour l'exécution de travaux de même nature, ne s'élèvent qu'à un total de. 725,900 »

Le tableau développé du projet de Budget de 1862 fait ressortir les différences, par article, entre les allocations sollicitées pour cet exercice et celles qui ont été accordées pour l'exercice 1861, du chef des travaux dont il s'agit. Elles se balancent par une diminution de fr. 21,150 »

pour l'exercice 1862.

Les sommes portées au projet de Budget de l'exercice 1862, pour travaux neufs et d'amélioration aux canaux et rivières, se répartissent comme suit :

BASSIN DE LA MEUSE.

ART. 12. — *Meuse.*

Somme demandée : 242,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'amélioration en amont de l'embouchure de la Sambre. fr. 100,000 »

Le projet de loi déposé par le Gouvernement dans la séance de la Chambre des Représentants du 13 mars 1861, comprend des crédits spéciaux pour la continuation de l'amélioration de la Meuse en aval de l'embouchure de la Sambre. En conséquence, et de même qu'on l'a fait au Budget de 1861, on se borne à demander au Budget de 1862, un crédit de 100,000 francs, pour la continuation des travaux d'amélioration du fleuve, en amont de l'embouchure de la Sambre.

2° Travaux d'amélioration aux quais et ports de la rive gauche de la Meuse, entre le pont de Cheravoie et la fonderie de canons, à Liège, à exécuter par la ville. — Second subside de l'État. 50,000 »

La part contributive de l'État est fixée à 100,000 francs. Le Budget de 1861 comprend le crédit nécessaire à la liquidation de la 1^{re} moitié de cette subvention.

A REPORTER. fr. 150,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr.	150,000	»
3° Travaux d'amélioration, au moyen de moellons de fort échantillon, au pied des bermes existant le long de la rive gauche, dans la province de Limbourg.	16,500	»
Ces travaux sont nécessaires pour protéger les ouvrages de défense et pour combler les vides qui se produisent dans les enrochements, par l'effet de leur tassement et des débâcles.		
4° Travaux dans l'intérêt du halage et ouvrages imprévus, dans la province de Limbourg.	5,500	»
La continuation des travaux d'amélioration du chemin de halage de la rive gauche du fleuve, dans la province de Limbourg, est indispensable dans l'intérêt de la navigation.		
5° Travaux d'amélioration de la navigation à exécuter en commun avec les Pays-Bas.	40,000	»
Cette somme est égale à celle allouée, chaque année, pour le même objet. Il importe de faire disparaître les difficultés que la Meuse présente en plusieurs points de la partie mitoyenne de son cours, afin d'assurer aux bateaux un plus fort tirant d'eau et une marche plus sûre.		
TOTAL. . . . fr.	212,000	»

ART. 13. — *Canal de Liège à Maestricht.*

Somme demandé : 7,300 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Consolidation d'une partie des digues du canal, soit au moyen de bordages avec moellons, soit au moyen de revêtements de briques. fr.	5,200	»
2° Achèvement du chemin d'exploitation des terrains de l'État, en aval de l'écluse de garde, à Liège, en vue de faire cesser la circulation des voitures sur les digues du canal.	900	»
3° Revêtements aux abords des ponts n° 1 et 2, pour empêcher l'érosion des talus par les eaux pluviales provenant d'un chemin. .	150	»
4° Rigole pavée pour conduire dans un aqueduc les eaux pluviales provenant du chemin de l'Église, à Herstal, et qui séjournent actuellement sur le chemin de halage.	300	»
5° Garde-corps à construire près des écluses, dans l'intérêt de la sécurité publique.	300	»
6° Construction de deux escaliers aux abords de la tête d'écluse de Herstal.	300	»
7° Construction d'une passerelle sur le contre-fossé en aval du pont n° 13, pour faciliter les communications.	150	»
TOTAL. . . . fr.	7,300	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 14. — *Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.*

Somme demandée : 30,300 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux divers d'amélioration.	2,100 »
---	---------

Cette somme est présumée devoir être dépensée en divers travaux d'amélioration imprévus, ou dont l'importance n'est pas assez grande pour former des paragraphes spéciaux au projet de Budget.

2° Renforcement des contre-digues et modifications à certaines parties de digues et de contre-digues.	10,500 »
---	----------

Le renforcement des contre-digues est rendu nécessaire par la surélévation de l'étiage. Les digues et contre-digues doivent être modifiées aux abords des ponts de Smeermaes, de Neeroeteren et de Geysteren, parce que, par suite des changements apportés à ces ouvrages d'art, elles y ont un mauvais aspect et présentent des inconvénients pour la circulation des voitures.

3° Endiguement du Kikbeek et du Vrietselbeek, et construction d'un déversoir sur ce dernier cours d'eau.	2,400 »
--	---------

Le Kikbeek est le ruisseau par lequel doivent surtout s'écouler les eaux du canal, lorsqu'on les baisse. L'endiguement de certaines parties de son cours est nécessaire, afin de pouvoir, dans ces circonstances, ouvrir complètement le déversoir de Mechelen, sans craindre d'inonder des propriétés riveraines.

Le Vrietselbeek est le ruisseau qui donne écoulement aux eaux par le déversoir de Lanklaer. On ne peut faire complètement usage de cet ouvrage, sans endiguer une partie de la rigole qui y fait suite et sans construire un petit déversoir près du moulin de Dilsen.

4° Établissement d'une rigole pour l'écoulement des eaux qui séjournent dans les bas-fonds d'Uyckhoven.	8,000 »
---	---------

Chaque fois qu'il y a de fortes crues dans la Meuse, la commune d'Uyckhoven se plaint de ce que ses bas-fonds restent inondés trop longtemps; cet état de choses préjudiciable est dû à la surélévation de la flottaison du canal, qui ne permet plus d'y écouler les eaux de ces bas-fonds. La rigole d'écoulement projetée est destinée à remédier aux inconvénients signalés.

5° Établissement de poteaux indicateurs.	800 »
--	-------

Ces poteaux sont destinés à indiquer la distance à laquelle les bateaux à vapeur et barques accélérées qui, aux termes du règlement de police et de navigation en vigueur, jouissent de la priorité de passage aux ponts et écluses, doivent se trouver de ces ouvrages d'art, pour avoir droit au privilège stipulé en leur faveur.

A REPORTER. . . fr.	23,800 »
---------------------	----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. . . fr.	23,800 »
6° Pavage aux abords du bassin de Brée.		5,000 »
Les digues du canal aux abords du bassin de Brée sont impraticables dans les temps de pluie, parce qu'elles sont de nature argileuse et fréquentées par des voitures de bois pesamment chargées. Un gravelage ayant été reconnu insuffisant, on projette d'établir un pavage sur 6 mètres de largeur.		
7° Bornage des dépendances du canal.		1,500 »
Les dépendances du canal sont bornées en beaucoup d'endroits. On projette de compléter ce travail, afin d'empêcher les empiétements des riverains et de prévenir des contestations.		
	TOTAL. . . fr.	30,300 »

ART. 15. — *Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.*

Somme demandée : 31,400 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1^{re} SECTION.

1° Travaux divers d'amélioration. fr.	1,100 »
Cette somme est présumée devoir être dépensée en travaux divers d'amélioration imprévus, ou dont l'importance n'est pas assez grande pour former des paragraphes spéciaux au projet de Budget.	
2° Gazonnement à queue dans les talus intérieurs du canal . .	8,000 »
Les osiers plantés entre les ponts n° 4 et 8 diminuent d'année en année, à cause de l'âge avancé des plants. Les gazonnements projetés seront exécutés pour la défense des rives dans les parties où les osiers ont disparu.	
3° Amélioration des chemins existants sur les dépendances du canal, près des ponts n° 5 et 8.	1,700 »
La digue qui longe le chemin situé sur les dépendances du canal et qui s'étend du pont n° 8 au village de Neerpelt, est sujette à des filtrations qui rendent parfois ce chemin impraticable. La somme demandée servira en partie à exhausser le chemin et à le recouvrir de gravier. Le restant sera utilisé à établir un gravelage sur le chemin qui part du pont n° 5 et qui borde la digue de droite sur une longueur de 200 mètres. L'amélioration de ces deux chemins est sollicitée avec instance par les administrations communales de Neerpelt et de Lille-Saint-Hubert.	
A REPORTER. . . fr.	10,800 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. . . fr.	10,800 »
4° Établissement de poteaux indicateurs.		300 »

Ces poteaux indiqueront la distance à laquelle les bateaux à vapeur et barques accélérées qui, aux termes du nouveau règlement de police et de navigation à intervenir, jouiront de la priorité de passage aux ponts et écluses, devront se trouver de ces ouvrages d'art, pour avoir droit au privilège qui leur sera accordé.

2^{me} SECTION.

Néant.

3^{me} SECTION.

5° Construction de deux maisons de garde-canal	8,600 »
--	---------

Les trois gardes-canal de la 3^{me} section ne jouissent pas encore, comme ceux des autres sections, de l'usage d'une habitation. Le Budget de 1861 a posé, en principe, la cessation de cette exception, nuisible au service, en allouant le crédit nécessaire à la construction d'une première maison.

6° Rechargement en gravier de certaines parties de digues de halage.	5,600 »
--	---------

Ce travail formera la continuation de ceux pour l'exécution desquels des fonds ont été alloués aux Budgets précédents. Il est rendu nécessaire par la nature sablonneuse des digues qu'il s'agit de recharger.

7° Relèvement de la contre-digue et amélioration de la digue de la rive gauche du canal, entre le hameau du Dam, sous Merxem, et le siphon n° 12.	7,800 »
---	---------

Ce travail est devenu indispensable et a pour but de permettre la libre circulation des voitures le long de cette partie de canal, où le mouvement d'affaires, les chargements et les déchargements prennent de plus en plus d'extension, à raison, d'une part, de l'activité croissante de la navigation, d'autre part, de l'existence de nombreuses usines en cet endroit.

TOTAL. fr.	<u>31,100 »</u>
--------------------	-----------------

ART. 16. — *Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.*

Somme demandée : 13,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Gazonnement à queue avec gazons de bruyère repiqués de roseaux de marais, à effectuer dans les talus intérieurs du canal. fr.	4,800 »
--	---------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 4,800 »

Ces gazonnements formeront la continuation de ceux pour lesquels des fonds ont été alloués aux Budgets précédents. Les bons résultats produits par ces sortes de travaux justifient la proposition.

2° Gravelage d'une partie du chemin de halage de la rive gauche. 5,400 »

Le halage se faisant sur les deux rives du canal, il convient de recharger de gravier le chemin de halage de la rive gauche, comme cela a été fait sur la rive droite. La somme demandée permettra l'exécution d'une partie de ce gravelage.

3° Gazonnement à queue des talus sur tout le pourtour du bassin du camp jusqu'à la crête de la digue 800 »

Ce travail est nécessaire pour maintenir les talus du bassin du camp.

4° Renforcement éventuel des digues 2,000 »

Cette somme est destinée à parer aux éventualités, en cas de rupture de digue ou de filtration.

TOTAL. fr. 13,000 »

ART. 17. — *Canal d'embranchement vers Hasselt.*

Somme demandée : 40,500 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Gazonnement à queue avec gazons de bruyère repiqués de roseaux de marais, à effectuer dans les talus intérieurs du canal. fr. 4,800 »

Les bons résultats obtenus engagent, à continuer les travaux de gazonnement repiqués de roseaux de marais.

2° Gazonnement à plat des talus intérieurs du canal entre les ponts n° 1 et 2 2,200 »

Ce gazonnement est destiné à fixer les talus de la cunette du canal entre les ponts n° 1 et 2, où il traverse les bruyères de Moll.

3° Gazonnement avec gazon de bruyère et recouvrement avec de la terre végétale, sur 10 mètres de largeur, des dépôts existants sur la rive droite du canal, entre les ponts n° 1 et 2, et semis de sapins et genêts sur ces dépôts 4,500 »

Les dépôts qui viennent d'être indiqués sont formés d'un sable très-mobile que le vent soulève et chasse dans la cunette du canal. Il convient de les fixer, en y plaçant des bandes de gazonnement à

A REPORTER. . . . fr. 11,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr.	11,500	»
plat, entre lesquelles on répandra de la terre noire de bruyère ou de la terre végétale, sur laquelle on effectuera ensuite, avec beaucoup de chances de succès, un semis de genêts et de sapins.		
4 ^e Gravelage du chemin de halage, rive droite, et des rampes des ponts	14,000	»
Ces travaux formeront la continuation de ceux pour l'exécution desquels des fonds ont été alloués aux Budgets précédents.		
5 ^e Pavage d'une partie du pourtour du bassin de Beeringen . . .	8,000	»
L'importance du mouvement de la navigation au bassin de Beeringen et la difficulté des transports sur un terrain sablonneux, exigent que l'on continue le pavage pour lequel un crédit a été alloué au Budget de 1861.		
6 ^e Acquisition d'un jeu de poutrelles pour l'écluse de Curange . .	500	»
Il est indispensable d'avoir un jeu de poutrelles à cette écluse, afin de pouvoir, en cas de nécessité, en mettre le sas à sec.		
7 ^e Placement de deux paires de ventelles avec crics à l'écluse de Curange.	2,000	»
Les vannes tournantes placées aux portes de l'écluse de Curange ne manœuvrent pas convenablement. On projette de remplacer, en 1862, les vannes des deux paires de portes, par des ventelles avec crics.		
8 ^e Renforcement éventuel des digues	4,500	»
Cette somme est destinée à parer aux éventualités, en cas de rupture de digue ou de filtration.		
TOTAL. fr.	40,500	»

ART. 18. — *Canal d'embranchement vers Turnhout.*

Somme demandée : 4,100 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 ^e Encadrement en pierre de taille à placer aux privés des douze maisons des préposés du canal fr.	100	»
2 ^e Modifications aux escaliers de trois maisons pontonnières. . .	250	»
3 ^e Construction d'un hangar pour dépôt de poutrelles	700	»
4 ^e Acquisition de 14 poutrelles.	1,100	»
5 ^e Établissement de poteaux d'amarrage en fer	400	»
6 ^e Établissement d'échelles métriques aux ponts et à d'autres ouvrages	50	»
7 ^e Rechargement des digues au moyen de gravier ou de terre végétale	1,500	»
TOTAL. fr.	4,100	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le seul énoncé de ces travaux démontre assez leur nécessité. Ils sont, d'ailleurs, pour la plupart, la continuation de ceux pour l'exécution desquels des crédits ont été alloués aux Budgets précédents.

ART. 19. — *Sambre canalisée.*

Somme demandée : 41,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Construction de perrés; empierrement de chemins de halage et autres travaux secondaires d'amélioration à exécuter à la partie de la rivière située dans la province de Hainaut. fr. 30,000 »

Ces travaux sont projetés dans l'intérêt de la conservation des berges de la rivière, comme aussi dans celui de la navigation.

2° Construction de perrés et d'empierrements dans la province de Namur fr. 11,000 »

Ces travaux sont projetés dans le même but que ceux à exécuter dans la province de Hainaut.

TOTAL. fr.	41,000 »
--------------------	----------

ART. 20. — *Canal de Charleroy à Bruxelles.*

Somme demandée : 25,200 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Amélioration des maisons éclusières et pontonnières. fr. 8,000 »

Ces travaux sont rendus nécessaires par l'exiguïté des logements des éclusiers et pontonniers.

2° Construction d'un hangar dans la province de Brabant. fr. 3,500 »

Ce hangar est nécessaire pour remiser les objets appartenant à l'État.

3° Pavage sur les plates-formes et aux abords des écluses. fr. 8,000 »

L'exécution de ces travaux est indispensable pour faciliter le service pendant la mauvaise saison.

4° Établissement de garde-corps le long des chemins de halage, des ponts fixes et aux abords des ponts et écluses fr. 2,500 »

Ces garde-corps seront placés aux endroits dangereux.

5° Acquisition d'une bande de terrain le long de la limite extérieure de la digue gauche du 48^{me} bief, en aval du pont de Hal. fr. 2,400 »

A REPORTER. fr.	24,400 »
-------------------------	----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . fr. 24,400 »

Ce terrain est nécessaire pour porter à 10 mètres la largeur de la digue gauche du 48^me bief. Cette digue sert de lieu d'embarquement et de débarquement aux marchandises provenant ou en destination de Hal. Elle a actuellement une largeur insuffisante pour assurer la circulation des voitures.

6° Rechargement en pierrailles de certaines parties de digues. 800 »

Ces parties de digues sont grevées d'une servitude de passage au profit des riverains.

TOTAL. fr. 25,200 »

BASSIN DE L'ESCAUT.

ART. 21. — *Escaut.*

Somme demandée : 29,200 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Exhaussement, sur 1^m.60 de hauteur, des perrés construits en aval du barrage de Semmerzacke fr. 1,600 »

L'expérience a démontré que la hauteur de ces perrés est insuffisante; ils sont exposés maintenant à de grandes dégradations. L'exhaussement projeté remédiera à cet inconvénient.

2° Reconstruction et élargissement de la passerelle établie au confluent de l'Escaut et du canal d'écoulement de Swynaerde. . . 3,000 »

Cette passerelle, qui n'a que 1^m.50 de largeur, ne suffit pas au passage des voitures. La charpente commence d'ailleurs à se détériorer.

3° Construction de banquettes de halage pour faciliter le service de la navigation dans la traverse de la ville de Gand, entre le Toquet et le pont des Chaudronniers 18,000 »

Entre les deux points qui viennent d'être indiqués, l'Escaut est bordé de maisons des deux côtés. Cette situation y rend la navigation difficile et laborieuse. Les banquettes projetées, qu'on établira le long de l'une des deux rangées de maisons, seront on ne peut plus utiles à la navigation.

4° Améliorations diverses secondaires dans la Flandre orientale. 600 »

Ces travaux ont paru de trop peu d'importance pour en faire l'objet de paragraphes spéciaux.

5° Empierrement de digues, construction de perrés et autres travaux analogues dans la province de Hainaut. 6,000 »

Ces travaux sont projetés dans l'intérêt de la navigation, comme aussi dans celui de la conservation des berges de la rivière.

TOTAL. fr. 29,200 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 22. — *Canal de Mons à Condé.*

Somme demandée : 56,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Construction d'un mur de quai dans le prolongement de ceux exécutés sur le territoire de la commune de Quaregnon. fr.	45,000 »
2° Construction d'un mur de quai en aval de l'écluse des Herbières	8,000 »
Les murs de quai dont on projette de continuer la construction sont nécessaires pour élargir le canal et faire disparaître l'entrave que mettent à la navigation les bateaux en stationnement.	
3° Établissement de garde-corps autour des écluses et des ponts.	3,000 »
Ces garde-corps sont nécessaires pour prévenir les accidents.	
TOTAL fr.	56,000, »

ART. 23. — *Canal de Pommerœul à Antoing.*

Somme demandée : 16,000 francs.

Cette somme est destinée à la construction de perrés et à l'exécution d'autres travaux secondaires d'amélioration qui ont été reconnus indispensables.

ART. 24. — *Lys.*

Somme demandée : 24,400 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Construction de banquettes de halage pour faciliter le service de la navigation dans la traverse de la ville de Gand, entre le quai de la Grue et celui de l'arrière Lys fr.	24,000 »
Entre les deux points qui viennent d'être indiqués, la Lys est bordée de maisons des deux côtés. Cela y rend la navigation difficile et laborieuse. Les banquettes projetées, qu'on établira le long de l'une des deux rangées de maisons, seront on ne peut plus utiles à la navigation.	
2° Améliorations diverses secondaires.	400 »
Ces travaux ont paru de trop peu d'importance pour faire l'objet de paragraphes spéciaux.	
TOTAL. fr.	24,400 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 25. — *Canal de dérivation de la Lys, de Deynze vers la mer du Nord.*

Somme demandée : 1,600 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration indispensables, mais de trop peu d'importance pour que l'on ait cru devoir en donner le détail.

ART. 26. — *Canal de Gand à Ostende.*

Somme demandée : 24,300 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 ^{re} Améliorations diverses dans la Flandre orientale. fr.	300	»
2 ^e Renforcement et exhaussement des digues et revêtement en briques des talus entre Bruges et Ostende	24,000	»

On demande une somme de 24,000 francs pour la continuation, en 1862, des travaux d'amélioration des digues et talus entre Bruges et Ostende, parce que le canal n'a pas été baissé en 1860 et ne le sera pas en 1861, et qu'ainsi ces travaux ne pourront être exécutés qu'en 1862.

TOTAL. fr.	24,300	»
--------------------	--------	---

ART. 27. — *Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France.*

Somme demandée : 6,000 francs.

Cette somme est destinée au renforcement des rives, à l'exécution de revêtements en briques et à d'autres travaux analogues, nécessaires pour maintenir les digues du canal et améliorer le chemin de halage.

ART. 28. — *Canal de Gand à Terneuzen.*

Somme demandée : 600 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration indispensables, mais de trop peu d'importance pour que l'on ait cru devoir en fournir le détail.

• ART. 29. — *Moervaert.*

Somme demandée : 80,100 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1° Améliorations diverses	fr.	100 »
2° Construction d'une écluse à Sas. — Seconde partie de la dépense		80,000 »
La première partie du crédit nécessaire à la construction de cette écluse est allouée au Budget de l'exercice 1861.		
TOTAL.	fr.	<u>80,100 »</u>

ART. 30. — *Dendre.*

Somme demandée : 39,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Construction de perrés le long de la partie de la rivière située dans la province de Hainaut	fr.	3,500 »
La construction de ces perrés est projetée dans l'intérêt de la consolidation et de la défense des berges de la rivière.		
2° Travaux de parachèvement du canal de jonction de la Dendre à la station du chemin de fer, à Ath.		35,000 »
Ces travaux comprendront la construction de perrés, pour la consolidation et la défense des berges du canal, l'établissement de garde-corps destinés à prévenir des accidents, et d'autres ouvrages analogues.		
3° Améliorations diverses secondaires dans la province de la Flandre orientale		500 »
Ces travaux ont paru présenter trop peu d'importance pour en faire l'objet de paragraphes spéciaux.		
TOTAL.	fr.	<u>39,000 »</u>

ART. 31. — *Rupel.*

Somme demandée : 10,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux, tels qu'épis, jetées longitudi-
nales et transversales, pour préserver les rives, imprimer et conserver au chenal
une direction convenable pour la navigation.

ART. 32. — *Dyle et Demer.*

Somme demandée : 6,200 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1° Améliorations à exécuter à la Dyle, à l'entrée de Werchter, dans l'intérêt du halage, de la navigation et de la sécurité des piétons fr. 1,200 »

Ce travail est réclamé depuis plusieurs années.

2° Améliorations diverses à exécuter à la Dyle et au Demer, dans la province de Brabant. 5,000 »

Ces améliorations consisteront en divers travaux dont il a paru superflu, à raison de leur peu d'importance, de fournir le détail.

TOTAL. . . fr. 6,200 »

ART. 33. — *Petite-Nèthe canalisée.*

Somme demandée : 15,000 francs.

Cette somme est destinée à l'élargissement, au redressement et à l'endiguement submersible du Bollack, affluent de la Petite-Nèthe, sous Emblehem, ainsi qu'à l'ouverture d'une dérivation par le contre-fossé du 2^{me} bief de ladite rivière.

Les travaux dont il s'agit ont pour but de soustraire les propriétés riveraines aux inondations anormales dont elles ont à souffrir. L'exécution en est vivement réclamée par les communes et les propriétaires intéressés, qui devront céder gratuitement les terrains nécessaires à la réalisation de ce projet.

BASSIN DE L'YSER.

ART. 34. — *Yser.*

Somme demandée : 8,000 francs.

Cette somme est destinée au renforcement des rives, à l'établissement de revêtements en briques et à l'exécution d'autres travaux de même nature qui sont indispensables et qui formeront la continuation de ceux pour lesquels un crédit est alloué au Budget de 1861.

ART. 35. — *Canal d'Ypres à l'Yser.*

Somme demandée : 5,000 francs.

Cette somme est destinée à être allouée à la province de la Flandre occidentale, à titre de cinquième et avant-dernier subside pour l'approfondissement du bief inférieur du canal d'Ypres à l'Yser.

Les crédits nécessaires à la liquidation des quatre premiers subsides ont été alloués aux Budgets des exercices 1858, 1859, 1860 et 1861.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 36. — *Plantations.*

Somme demandée : 25,000 francs.

Cette somme est destinée à l'établissement de plantations nouvelles le long des rivières et canaux. Elle est égale à celle allouée, chaque année, pour le même objet, aux Budgets précédents.

ART. 37. — *Bacs et bateaux de passage.*

Somme demandée : 32,000 francs.

Cette somme est destinée à l'entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances. Elle est égale à celle allouée, chaque année, pour le même objet, aux Budgets précédents.

4^{me} SECTION. — PORTS ET CÔTES.ART. 38. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux.*

Somme demandée : 382,700 francs.

Cette somme est supérieure de 13,800 francs au crédit alloué, pour le même objet, au Budget de l'exercice 1861.

La répartition de cette somme de 382,700 francs figure ci-après.

De même que pour les canaux et rivières, et conformément aux précédents, on croit pouvoir se dispenser de présenter la justification des crédits demandés pour les travaux d'entretien proprement dits, et se borner à motiver celles des allocations pétitionnées pour les travaux d'entretien extraordinaire de quelque importance. Ici encore, les sommes demandées pour l'exécution des travaux d'entretien ordinaire sont, ou les mêmes que celles qui ont été allouées aux Budgets précédents, ou l'import de marchés existants, ou le montant de l'estimation d'entreprises à adjudger, sauf que l'on a légèrement forcé quelques-unes d'entre elles, afin d'arrondir les crédits pétitionnés.

A. — *Port d'Ostende.*

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'avant-port fr.	40,000	»
2 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'arrière-port.	10,000	»
3 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'écluse des bassins de commerce.	700	»
A REPORTER. fr.	50,700	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . fr.	50,700 »	»
4° Réparation éventuelle des dégâts qui peuvent survenir aux ouvrages du port, par suite d'ouragans.	»	8,000 »
B. — <i>Port de Nieuport.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	25,000 »	»
2° Renouvellement partiel en pierres de taille de Tournay du parement en briques des bajoyers de l'écluse de chasse	»	8,500 »
3° Renouvellement d'une paire de portes d'ebbe de l'écluse dite : <i>du Comte</i>	»	3,500 »
4° Renouvellement d'une paire de portes d'ebbe de l'écluse dite : <i>de la Province</i>	»	2,500 »
Tous ces ouvrages sont en mauvais état.		
5° Reconstruction en maçonnerie d'une partie de 150 mètres de longueur du quai d'échouage en charpente	»	170,000 »
Ce quai se trouve dans un état de vétusté qui exigera vraisemblablement en 1862 d'importantes et coûteuses réparations. En présence de l'augmen- tation toujours croissante du prix du bois de chêne, on pense qu'il sera de bonne économie de le recons- truire en maçonnerie.		
C. — <i>Côte de Blankenberghe.</i>		
Travaux d'entretien. { 1 ^{re} section, de Wenduyne à Blankenberghe. fr. 42,700 » 2 ^{de} section, de Blanken- berghe à Heyst . . 70,000 » }	112,700 »	»
D. — <i>Phares et fanaux.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des phares et fanaux de la côte de Flandre . . .	1,800 »	»
Fr.	190,200 »	192,500 »
Total des sommes demandées pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux. fr.	382,700 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUUX.

Les crédits alloués au Budget de 1861, pour l'exécution de travaux neufs et d'amélioration aux ports, côtes, phares et fanaux, atteignent ensemble le chiffre de fr. 117,100 »

Celui que l'on pétitionne au Budget de 1862, pour l'exécution de travaux de même nature, ne s'élève qu'à. 23,000 »

Le tableau développé du projet de Budget de l'exercice 1862 fait ressortir les différences, par article, entre l'allocation sollicitée pour cet exercice et celles accordées pour l'exercice 1861, du chef des travaux dont il s'agit. Elles se balancent par une diminution de. fr. 94,100 »

pour l'exercice 1862.

Le crédit pétitionné au Budget de 1862 n'est destiné qu'à l'exécution de travaux d'amélioration de la côte de Blankenberghe. En voici la répartition :

ART. 39. — Côte de Blankenberghe.

Somme demandée : 23,000 francs.

Les travaux à entreprendre, au moyen de cette somme, sont les suivants :

1° Prolongement en mer de deux jetées fr. 20,000 »

Le prolongement en mer de deux jetées aura pour but d'augmenter l'estran et de renforcer les dunes dans les endroits très-faibles. C'est la continuation d'un travail commencé depuis plusieurs années.

2° Continuation de la construction d'un pavement en briques sur la dune, au droit du village de Heyst. 3,000 »

Ce travail est nécessaire pour établir la communication à travers la dune, entre l'estran et le village de Heyst.

TOTAL. . . fr. 23,000 »

4^{me} SECTION. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.

ART. 40.

Même crédit que pour l'exercice précédent.

5^{me} SECTION. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSEES.

ART. 41.

Même somme que pour l'exercice précédent.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 42.

Somme demandée : 512,137 francs.

Cette somme dépasse de 2,200 francs celle qui figure au Budget de 1861; l'augmentation est demandée, savoir :

1° 600 francs pour un aide-éclusier à nommer à l'écluse n° 6 de la 3^{me} section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. Indépendamment d'un bureau de recette, il existe à cette écluse un pont tournant, de manière que l'éclusier se trouve chargé d'un triple service, auquel il ne saurait faire face sans le concours d'un aide.

2° 1,600 francs pour un éclusier et un aide, à nommer au barrage en construction sur l'Escaut, à Astène.

ART. 43.

Même somme que pour l'exercice précédent.

CHAPITRE III.

1^{re} SECTION. — PERSONNEL DU CONSEIL DES MINES.

ART. 44, 45 et 46.

Mêmes sommes que pour l'exercice précédent.

2^{me} SECTION. — PERSONNEL DU CORPS DES MINES.

ART. 47.

Même somme que pour l'exercice précédent.

ART. 48.

Même somme que pour l'exercice précédent.

3^{me} SECTION. — CAISSES DE PRÉVOYANCE.

ART. 49.

Même crédit que pour l'exercice précédent.

4^{me} SECTION. — IMPRESSIONS, ETC.

ART. 50.

Même crédit que pour l'exercice précédent.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV.

CHEMINS DE FER, POSTES, TÉLÉGRAPHES ET RÉGIE.

Les prévisions de dépenses pour l'exercice 1862, s'élèvent, en ce qui concerne ces services, à la somme totale de 18,137,250 francs.

Voici la décomposition de ce chiffre, par branche de service, mise en regard des allocations pour l'exercice 1861, afin de faire ressortir les augmentations et les diminutions de dépense :

	CRÉDITS		DIFFÉRENCES.	
	demandés pour 1862.	alloués pour 1861.	Augmentation.	Diminution.
I. — Chemins de fer :				
Voies et travaux	4,016,000	3,065,400	51,500	•
Traction et matériel	6,804,450	6,950,450	54,000	70,000
Transports	3,509,800	3,490,605	99,137	20,000
Régie.	42,100	42,100	»	»
ENSEMBLE. fr.	14,523,250	14,428,615	184,637	90,000
II. — Postes	2,874,250	2,766,250	108,000	»
III. — Télégraphes	387,000	370,000	17,000	»
IV. — Services en général. (Chemins de fer, postes et télégraphes)	352,750	352,750	»	»
	18,137,250	17,917,615	309,637	90,000
SOIT EN PLUS. fr.			219,637	

L'augmentation totale se décompose comme suit :

Chemins de fer.	en plus fr.	94,637
Postes.	—	108,000
Télégraphes.	—	17,000
Somme égale à la différence en plus ci-dessus. fr.		219,637

Pour permettre aux Chambres de se rendre compte des prévisions de dépense pour 1862, en ce qui concerne notamment les services du chemin de fer, il semble

NOTE PRÉLIMINAIRE.

utile d'établir un parallèle entre les principaux résultats de l'exercice 1856, comparativement à ceux de l'exercice 1860 (période quinquennale).

	1856.	1860.	DIFFÉRENCE EN 1860.	
			Unités.	Quantum.
Recettes nettes pour compte du trésor. fr.	23,200,000	27,900,000	4,700,000	+ 20 p. %.
Recettes brutes y compris celles encaissées pour compte des compagnies en relation avec les lignes exploitées par l'État	29,600,000	41,200,000	11,600,000	+ 39 —
Dépenses d'exploitation, comprenant les crédits libellés au Budget, chap. IV, sections 1, 2, 3 et 6, ainsi que les crédits supplémentaires pour les mêmes services en tenant compte des excédants.	15,420,000	14,000,000	1,420,000	— 9 —
Longueur des lignes exploitées. kilom.	715	747	32	+ 5 —
Nombre des voyageurs transportés. unités.	5,962,700	7,412,400	1,449,700	+ 24 —
Grosses marchandises pesées, chargées, transportées, déchargées, etc. tonn.	2,545,200	3,677,900	1,132,700	+ 44 —
Petites marchandises et bagages pesés, chargés, transportés, transbordés, déchargés, remis à domicile, etc. quint.	853,500	1,055,200	201,900	+ 25 —
Nombre de feuilles de route dressées pour les expéditions de toute nature (1). unités.	1,530,000	2,250,000	920,000	+ 60 —
<i>Matériel en service au 31 décembre :</i>				
Locomotives. unités.	225	252	27	+ 12 —
Voitures et waggonnets. unités.	5,897	7,646	1,749	+ 30 —

(1) Il a paru intéressant d'indiquer le nombre de feuilles de route dressées pendant les deux exercices, parce que ce renseignement, mieux que tout autre, rend palpable l'augmentation de travail qui est résultée de l'accroissement des transports, pour le personnel tant des stations que du contrôle des recettes à l'administration centrale. En effet, chaque feuille de route comprend en moyenne trois expéditions. Chaque expédition comporte les opérations ordinaires suivantes : 1° pesage ; 2° tarification ; 3° inscription au registre du départ ; 4° délivrance d'un bulletin de réception ; 5° confrontation des colis avec les feuilles de route au départ et remise au personnel des convois ; 6° transport ; 7° transbordement ; 8° pointage des feuilles de route à l'arrivée ; 9° inscription au registre à l'arrivée et aux registres des camionneurs ; 10° éventuellement, remise à domicile ; et cela sans tenir compte des opérations que motivent : les déclarations en douane, les primes, les remboursements, les déboursés, les ports à recevoir, les décomptes avec les compagnies, etc., ni sans tenir compte non plus des opérations que nécessitent le contrôle des recettes et la vérification approfondie.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

De cette comparaison, il ressort notamment :

1^o Qu'alors que les dépenses ont diminué de 9 p. %, les recettes ont augmenté de 20 p. % au profit du trésor et de 39 p. % prises dans leur ensemble;

2^o Que le matériel des transports a été augmenté de 30 p. %, tandis que le tonnage des marchandises transportées s'est accru de 44 p. %, le transport des bagages et petites marchandises de 23 p. % et celui des voyageurs de 24 p. %;

3^o Enfin, que l'accroissement de travail du personnel a pris des proportions considérables. On peut en juger, quant au travail de bureau, par le nombre de feuilles de route, qui est la représentation de toute une série d'opérations et d'écritures, et quant au travail manuel, par le tonnage des marchandises, bagages, etc., embarquées, par le développement des lignes exploitées, par l'augmentation du matériel à entretenir, etc.

On peut faire bien d'autres rapprochements entre ces résultats; mais les chiffres parlent suffisamment aux yeux pour que l'on puisse se dispenser de pousser plus loin les conclusions à en tirer.

Cette situation prospère met le Gouvernement dans la nécessité de solliciter, de la Législature, les crédits indispensables pour améliorer successivement la position des fonctionnaires, employés et ouvriers, à l'intelligence, aux efforts et à l'abnégation desquels elle est due.

Il est de notoriété que les traitements et les salaires ne sont pas en rapport avec l'importance et la durée des services que l'Administration doit exiger de son personnel.

Les services du chemin de fer, des postes et des télégraphes ne chôment ni les dimanches ni les fêtes. C'est, en quelque sorte, la seule administration de l'État où le personnel doit être à son poste pendant les jours consacrés ailleurs au repos. Le travail au chemin de fer est rude et laborieux; il commence de bonne heure et ne finit qu'à une heure avancée de la nuit.

Cependant, il n'aura pas échappé aux Chambres que les augmentations de crédits allouées jusqu'ici pour le personnel, l'ont été presque exclusivement pour renforcer les cadres devenus insuffisants, soit par suite de l'adjonction de nouvelles lignes au réseau exploité par l'État, soit par suite de l'immense extension qu'ont prise les transports. Elles remarqueront qu'il en est de même dans le présent Budget, car la somme pétitionnée pour améliorer la position des employés inférieurs est, relativement au nombre d'agents, très-insignifiante; mais, lorsque j'aurai pu reconnaître l'importance des besoins pour déterminer les cadres du personnel, c'est-à-dire pour donner à chacun un traitement normal en rapport avec ses fonctions, son travail et sa responsabilité, je me réserve d'exposer ces besoins à la Législature, persuadé d'ailleurs qu'un bon accueil sera fait à mes propositions; car, ainsi que je m'en suis imposé le devoir, elles seront établies dans des limites raisonnables et de manière à échelonner sur quelques exercices les crédits qui seront reconnus rigoureusement nécessaires.

Avant d'aborder la justification des augmentations de crédit demandées, je dois déclarer aux Chambres que, pendant l'exercice courant, je compte organiser un service de nuit complet sur les lignes du Midi et de l'Est, pour assurer le transport des marchandises, ainsi que cela se pratique généralement en Angleterre et en France. Les trains de et pour Paris et l'Allemagne obligent actuellement l'administration à tenir sur pied pendant 16 à 20 heures par jour, une partie des agents des stations

NOTE PRÉLIMINAIRE.

et notamment ceux de la route. Il est alloué à ces derniers, pour le service extraordinaire, une allocation moyenne de 6 quarts supplémentaires par quinzaine. Bien que cet assujettissement excessif n'ait provoqué aucune réclamation, je considère néanmoins comme inhumain d'astreindre le personnel à un travail évidemment au-dessus de ses forces.

D'autre part, l'encombrement des marchandises dans certaines localités industrielles rend indispensable de dégager les gares pendant la nuit, afin de ne pas gêner et entraver même le service public des voyageurs. Pendant la journée, on effectuera donc, sur les voies de garage, les opérations de chargement et de déchargement et pendant la nuit on assurera le transport. On comprend qu'à part les facilités de service, cette mesure permettra à l'administration d'utiliser plus complètement le matériel, puisqu'il ne chômera plus la nuit.

Ce double service entraînera nécessairement à une augmentation de dépense. Toutefois, elle sera plus que compensée par l'augmentation des recettes qui sera la conséquence inévitable d'une meilleure organisation.

La question est à l'étude. Mais je ne suis pas en mesure, dès à présent, d'établir des prévisions, même approximatives, quant aux chiffres de dépense dont certains crédits devront être augmentés.

L'administration s'occupe également d'une autre question : l'application de l'article 52 de la loi sur la comptabilité publique à la gestion et au contrôle des magasins et du matériel en service.

Bien que cette branche importante de l'administration soit organisée et fonctionne d'une manière satisfaisante, il importe que les fonctionnaires qui en ont la gestion, soient justiciables de la Cour des comptes, indépendamment du contrôle administratif auquel ils sont soumis actuellement. C'est à ce point de vue que la réglementation a été revisée; mais, comme il s'agit d'une comptabilité extrêmement compliquée, j'ai institué une commission dans laquelle la Cour des comptes et le Département des Finances, entre autres, sont représentés. Cette commission a pour mission d'examiner la réglementation projetée, tant au point de vue des obligations imposées par la loi précitée, que des nécessités de service, dont il faudra nécessairement tenir compte dans une certaine limite, ainsi que cela s'est fait pour la comptabilité des recettes. Sous ce rapport, il ne m'est pas non plus possible d'établir dès à présent des prévisions de dépenses, dont le chiffre dépendra nécessairement du plus ou moins de détails qui seront jugés nécessaires pour les justifications à produire. La seule assurance que je puisse donner aux Chambres, c'est de mettre la nouvelle comptabilité à exécution, dès que la commission m'aura mis à même d'apprécier en parfaite connaissance de cause les avant-projets qui sont préparés. Je ferai ensuite, de ce point ainsi que du service de nuit et du personnel, l'objet d'une demande de crédit complémentaire.

1^{re} SECTION. — VOIES ET TRAVAUX.ART. 51. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Somme demandée	fr.	260,400	»
Crédit alloué pour 1861.		256,400	»
AUGMENTATION.		fr.	<u>4,000</u> »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation est destinée à pourvoir à l'admission de trois sous-chefs de section à choisir parmi les anciens élèves de l'École du Génie civil, qui ont obtenu le diplôme de conducteur honoraire. Ainsi que je l'ai exposé aux Chambres, à l'occasion du Budget de l'exercice courant, la surveillance de plusieurs sections est encore confiée à des agents payés sur salaire, et qui n'ont pas la capacité théorique que comportent les fonctions de sous-chef de section. Il en résulte que l'administration ne peut en tirer tout le parti désirable et que le service en souffre à certains égards.

Les agents ainsi remplacés seront préposés à la surveillance de brigades de travailleurs en qualité de piqueurs. C'est d'ailleurs la véritable fonction convenant à leur aptitude.

ART. 52. — *Salaires des agents payés à la journée.*

Crédit pétitionné	fr. 1,661,500 »
Crédit alloué pour 1861.	1,656,000 »
AUGMENTATION POUR 1862.	fr. 5,500 »

Cette somme est destinée à faire face à des besoins nouveaux, créés, entre autres, par l'exploitation de l'embranchement récemment construit pour relier les stations d'Anvers aux nouveaux bassins. La surveillance et l'entretien de cet embranchement occupent sept agents inférieurs (gardes-barrières, gardes-excentriques, cantonniers, etc.)

ART. 53. — *Billes, rails et accessoires; matériel fixe tenant à la voie.*
1,580,000 francs.

Bien que le développement des voies ait pris une assez grande extension par suite de l'établissement : 1° de la double voie sur 33 kilomètres entre Olsene et Haerlebeke, ainsi qu'entre Mouscron et Tournay; 2° de l'embranchement vers les nouveaux bassins d'Anvers; 3° de voies de garage dans un grand nombre de stations, le crédit est néanmoins maintenu au même chiffre que pour l'exercice courant, parce que tous ces travaux étant neufs, n'exigeront, selon toutes les probabilités, que des dépenses d'entretien de très-peu d'importance.

ART. 54. — *Travaux d'entretien et d'amélioration; outils, ustensiles et objets divers.*

Il est demandé pour 1862	fr. 715,000 »
Il a été alloué pour 1861	673,000 »
AUGMENTATION.	fr. 42,000 »

Les travaux d'entretien doivent nécessairement augmenter à mesure que l'on s'éloigne de l'époque de la construction des bâtiments, hangars, ateliers, maisons

NOTE PRÉLIMINAIRE.

de garde, murs de clôture, pavage, fondations de plates-formes et de ponts à peser, etc. De même, les travaux d'amélioration subissent l'influence de l'extension des transports, qui crée des besoins nouveaux.

Il faut tenir compte aussi du grand nombre de constructions nouvelles que l'administration établit en ce moment, au moyen du crédit spécial mis à la disposition du Gouvernement et qui, pour la plupart, seront édifiées en 1862, et par conséquent devront être entretenues à charge du Budget.

Le crédit annuel est insuffisant, et il n'a pas été possible de s'y renfermer pendant l'exercice écoulé, qui a présenté un découvert à peu près égal à l'augmentation sollicitée pour 1862.

2^{me} SECTION. — TRACTION ET MATÉRIEL.ART. 55. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Somme demandée	fr.	214,450	»
— allouée pour 1861		210,450	»
AUGMENTATION.	fr.	4,000	»

Cette somme est destinée à augmenter les traitements de quelques employés inférieurs, et à rémunérer trois surnuméraires qui compteront plus d'un an de services gratuits.

ART. 56. — *Salaires des agents payés à la journée.*

Crédit pétitionné	fr.	2,270,000	»
Crédit alloué pour 1861.		2,240,000	»
AUGMENTATION.	fr.	30,000	»

Cette augmentation est destinée :

1° A accroître le salaire d'un certain nombre de machinistes et chauffeurs, afin de mettre leur rémunération en rapport avec le service rude et important (sécurité publique) dont ils sont chargés, ainsi qu'à élever au taux de 2 francs par jour le salaire des manœuvres qui font preuve de zèle et d'activité. fr. 12,000 »

2° A augmenter le salaire des ouvriers de l'arsenal, payés à un taux inférieur à 2 francs par jour. Il y en a plus de 500 dont le salaire s'élève seulement à fr. 1 20 c, 1 40, 1 60 et 1 80 par jour 12,000 »

3° A augmenter également les salaires inférieurs à 2 francs par jour, des ouvriers occupés à la visite et à l'entretien des voitures dans les stations 6,000 »

SOMME ÉGALE à l'augmentation.	fr.	30,000	»
---------------------------------------	-----	--------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 57. — *Primes d'économie et de régularité.*

L'administration prévoit pour cet objet de dépense la même somme que pour les exercices antérieurs, soit 70,000 francs.

ART. 58. — *Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.*

Malgré l'extension probable des transports, et pour autant qu'il n'intervienne pas une hausse dans les prix, on espère pouvoir assurer le service sans augmentation de dépense de ce chef. Ce résultat remarquable est la conséquence de la substitution du charbon aggloméré au coke, du perfectionnement apporté aux moyens de traction et de l'état satisfaisant d'entretien du matériel.

Je crois pouvoir de nouveau attirer l'attention de la Législature sur l'économie considérable que l'administration est parvenue à réaliser sur cet important objet de dépense. En 1856, elle s'élevait à environ à 2,000,000 de francs; elle est réduite à 1,200,000 francs pour l'exercice 1862, nonobstant l'immense augmentation des transports et le plus grand développement des lignes exploitées par l'État.

ART. 59. — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel* (matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses).

Le crédit demandé, pour l'entretien et le renouvellement du matériel, est le même que celui alloué pour 1861, et qui présentait une réduction sur celui de l'exercice précédent. L'état d'entretien satisfaisant du matériel permettra, je l'espère, à l'administration de se renfermer dans les limites de ce crédit, bien qu'il soit à prévoir que les locomotives et les waggons devront fournir un parcours plus grand en 1862 qu'en 1860 et 1861.

ART. 60. — *Redevances aux compagnies pour l'usage de leur matériel.*

Allocation pour 1861	fr.	110,000	»
Crédit demandé pour 1862		40,000	»
DIMINUTION.	fr.	70,000	»

Les sommes à payer par l'État aux compagnies tendent à diminuer d'année en année. D'après les résultats des dix premiers mois de 1860 (les comptes de novembre et décembre ne sont pas arrêtés), la redevance à payer par l'État sera réduite de plus des deux tiers.

Toutefois, on n'a pas cru prudent de demander un chiffre inférieur à 40,000 francs.

Il peut, en effet, se produire, d'ici à l'ouverture de l'exercice pour lequel le crédit est pétitionné, et dans le courant de cet exercice même, des faits qui modifient sensiblement la situation actuelle.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette observation est également applicable aux autres articles du Budget. On comprend, en effet, que l'évaluation des dépenses relatives à un exercice dont nous sépare un intervalle aussi considérable, ne peut reposer que sur des résultats connus, et abstraction faite des circonstances qui peuvent les modifier pendant l'exercice courant. Ce n'est donc que vers la fin de cet exercice qu'il sera possible de reconnaître plus exactement si et jusqu'à quel point les prévisions budgétaires doivent être modifiées.

3^m^e SECTION. — TRANSPORTS.ART. 61. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé	fr. 1,132,000 »
Crédit alloué pour 1861	1,102,000 »
AUGMENTATION.	fr. 30,000 »

Cette augmentation se justifie comme il suit :

1° Il est reconnu indispensable d'accorder des promotions à quelques agents inférieurs (commis, commis-adjoints, facteurs, etc.) jouissant d'un faible traitement et auxquels la dotation actuelle du personnel n'a pas permis jusqu'ici d'allouer une augmentation de traitement, méritée par leur ancienneté, par les services qu'ils rendent et par le zèle soutenu qu'ils apportent dans l'accomplissement de leur laborieuse tâche fr. 7,500 »

2° Quinze surnuméraires, dont l'admission a été nécessitée par l'extension croissante des transports, devront recevoir une rémunération. Ces agents compteront tous plus d'un an de stage gratuit, lorsqu'ils recevront un traitement de 900 francs par an, soit pour quinze 15,500 »

3° Le développement qu'a pris le transport des marchandises a rendu complètement insuffisant le bureau intérieur, établi rue Duquesnoy, à Bruxelles; l'encombrement y est d'ailleurs devenu excessif. En outre, il est juste aussi, eu égard à l'étendue de la capitale, de placer un second bureau dans le bas de la ville. Les facilités que le commerce y trouvera ne peuvent qu'augmenter la clientèle du chemin de fer. A tous égards donc, la mesure est d'une incontestable utilité.

L'administration estime que la dépense à laquelle l'établissement de ce bureau donnera lieu, peut être évaluée, pour un chef de bureau, quatre commis et un facteur, à la somme de 9,000 »
dépense qui aura pour résultat une augmentation de recette importante.

SOMME ÉGALE.	fr. 30,000 »
----------------------	--------------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 62. — *Salaires des agents payés à la journée.*

Crédit demandé	fr.	1,464,800	»
Somme allouée pour 1861		1,436,663	»
AUGMENTATION.	fr.	28,137	»

L'augmentation de 28,137 francs, se justifie :

1° Par l'impérieuse nécessité, qui se fait de plus en plus sentir, de relever le salaire de nos ouvriers, surtout dans les grands centres de population et dans les localités industrielles, afin de mettre ces salaires, autant que possible, en rapport avec ceux de l'industrie;

2° Par le développement des transports, qui a pour effet d'augmenter le personnel des ouvriers, afin de ne point prolonger leur service outre mesure;

3° Par la création d'un second bureau central à Bruxelles. (Voir à cet égard les développements de l'art. 61 (*Traitements*)).

ART. 63. — *Frais d'exploitation.*

Crédit demandé	fr.	488,000	»
— alloué pour 1861		462,000	»
AUGMENTATION.	fr.	26,000	»

Cette augmentation est nécessaire :

1° Pour améliorer l'éclairage des stations et de leurs abords, et pour faire face aux dépenses d'éclairage des bâtiments, hangars, etc., en voie de construction fr. 20,000 »

2° A cause de l'élévation du prix de loyer, d'une part, des locaux dans lesquels sont installés les bureaux intérieurs de marchandises; d'autre part, des maisons occupées par les chefs de station de localités où il n'y a pas de bâtiment de l'État propre à l'habitation. 6,000 »

SOMME ÉGALE.	fr.	26,000	»
----------------------	-----	--------	---

ART. 64. — *Camionnage.*

Crédit sollicité pour 1862	fr.	425,000	»
— alloué pour 1861		410,000	»
AUGMENTATION.	fr.	15,000	»

La dépense pour 1860 atteindra au moins 400,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

En comptant sur une progression égale à celle qui n'a cessé de se produire depuis quelques années, le chiffre ci-dessus peut être considéré comme représentant, aussi approximativement que possible, les besoins de 1862.

Au surplus, ainsi qu'on l'a toujours fait remarquer, la dépense pour le service du camionnage n'est, à proprement parler, qu'une dépense d'ordre, puisqu'elle correspond à une recette au moins équivalente. Toute augmentation de dépense de ce chef est l'indice certain d'un accroissement de revenus, et, à ce titre, il y a lieu de s'en applaudir.

ART. 65. — *Pertes et avaries.*

Le crédit alloué pour 1861 est de fr.	80,000 »
Celui pétitionné pour 1862 est de	60,000 »
DIMINUTION. fr.	20,000 »

Depuis deux ans, les dépenses de cet article sont restées beaucoup au-dessous du chiffre de l'allocation.

En 1859, il n'a été dépensé que fr. 49,098 87 c'.

En 1860, cette dépense ne dépassera pas 45,000 francs.

L'administration ne croit donc pas devoir continuer à pétitionner le chiffre de 80,000 francs, alloué régulièrement depuis plusieurs années.

Ce résultat satisfaisant est dû, entre autres : à l'établissement, dans quelques stations, d'abris pour dépôt de marchandises; à la construction d'un plus grand nombre de waggons fermés ou bâchés, etc. Il est juste aussi d'en attribuer une large part aux soins attentifs avec lesquels les agents du service des transports ont cherché, chacun dans sa sphère d'action, à introduire dans le service des améliorations propres à prévenir les détériorations de marchandises, les pertes, les retards, etc.

Dans le dernier cahier d'observations de la Cour des comptes, l'attention de la Législature a été appelée sur cette partie intéressante du service, non-seulement au point de vue des dépenses, mais surtout à celui de la satisfaction que le public doit retirer d'un service exécuté avec soin et régularité.

4^{me} SECTION. — TÉLÉGRAPHES.ART. 66. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Pour le moment, il n'est apporté aucune modification au crédit pour traitements des fonctionnaires et employés de ce service. Si la nécessité de créer de nouveaux bureaux télégraphiques, au delà de ceux compris dans les prévisions du Budget de l'exercice courant, se révèle avant la discussion du Budget de l'exercice 1862, je soumettrai aux Chambres une demande de crédit complémentaire.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits suivants sont jugés nécessaires pour salaires et pour entretien des lignes et appareils, savoir :

ART. 67. — <i>Salaires</i>	fr. 72,000 »
ART. 68. — <i>Entretien</i>	65,000 »
ENSEMBLE.	fr. 135,000 »

Il a été alloué pour 1861, savoir :

Pour salaires	fr. 62,000 »
Pour entretien	56,000 »
	118,000 »
AUGMENTATION TOTALE.	fr. 17,000 »

Qui se répartit comme il suit :

Salaires en plus.	fr. 10,000 »
Entretien en plus	7,000 »
TOTAL ÉGAL.	fr. 17,000 »

Les augmentations demandées sont la conséquence de l'extension graduelle du service des télégraphes. Cette extension n'a point été interrompue jusqu'à présent, et il est désirable que l'administration soit mise à même d'y faire face, aussi longtemps que les intérêts qui se rattachent à ce genre de correspondance n'auront pas reçu une complète satisfaction.

Le développement des lignes télégraphiques belges a suivi deux phases distinctes. Les premières lignes ont relié entre eux et avec nos frontières, les centres principaux de population et d'affaires. Après avoir achevé ce premier réseau, le seul productif, il a paru utile et d'intérêt général d'y relier des localités moins importantes et de multiplier de plus en plus les bureaux ouverts à la correspondance privée.

Entré dans cette voie, même avec la plus stricte économie et en utilisant le concours du personnel des chemins de fer et des postes, le Gouvernement devait s'attendre à voir s'accroître ses dépenses dans une proportion beaucoup plus forte que le nombre et le produit des correspondances.

Le tableau comparatif ci-après résume les principaux résultats de l'exploitation pendant l'année 1860, comparés à ceux des deux exercices antérieurs :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	EXERCICES			DIFFÉRENCE EN PLUS EN 1860, par rapport à	
	1858.	1859.	1860.	1859.	1858.
<i>Nombre des télégrammes :</i>					
Communications à l'intérieur	47,673	63,465	80,216	14,751	52,545
Id. internationales	58,094	83,780	95,199	11,419	37,105
Id. en transit	50,959	46,995	50,404	5,409	10,445
TOTAUX.	145,726	196,240	225,819	29,579	80,095
Nombre des télégrammes en service.	72,058	80,739	103,532	22,793	31,474
Nombre des télégrammes reçus et transmis pendant la nuit au bureau de Bruxelles	18,260	25,496	18,505 en moins	7,195	54
<i>Recette (part belge) :</i>					
Service intérieur fr.	89,514 05	126,297 57	142,344 91	16,047 34	35,050 86
Id. international	187,162 72	220,032 70	252,877 28	12,844 58	45,714 56
Id. en transit	137,449 78	159,676 17	152,521 54 en moins	7,154 65	15,071 76
TOTAUX. fr.	415,926 55	506,006 44	527,743 73	21,757 29	115,817 18
Produit moyen d'un télégramme . . . fr.	2.84	2.57	2.54	en moins 0.25	en moins 0.50
Nombre de bureaux télégraphiques belges.	75	87	144		
Id. étrangers en relation.	2,431	2,842	3,758		
Nombre d'appareils fonctionnant sur les lignes belges	135	178	227		

Sous le rapport de la nature des correspondances, les télégrammes sont classés dans la proportion suivante :

Communications du Gouvernement. . .	5 p. %	2 p. %	1 p. %
Cours des fonds publics, ventes et achats .	57 —	26 —	20 —
Transactions commerciales diverses . .	38 —	51 —	35 —
Affaires privées	16 —	16 —	20 —
Correspondance des journaux	6 —	5 —	4 —
	100 —	100 —	100 —

Le nombre des télégrammes privés, qui avait été de 196,240 en 1859, s'est élevé en 1860 à 225,819, soit 15 p. % en plus.

Les dépêches de service se sont accrues de 80,739 à 103,532, ou de 28 p. %.

La recette n'a pas suivi cette progression. L'augmentation n'a été que de 4 p. %. Cela s'explique par l'abaissement de la taxe, qui a eu pour conséquence un produit moyen moindre et dont le public a profité.

Le nombre de bureaux télégraphiques influe aussi grandement sur la dépense. En 1860, il en a été établi 57 nouveaux, soit une augmentation sur l'exercice précédent de 66 p. %. Bien que la plupart des bureaux nouveaux soient desservis par le personnel des chemins de fer concédés, ces services n'ont pu être créés sans accroître également les frais de surveillance, de contrôle, etc.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'article 67 est afférent aux salaires des ouvriers chargés de l'entretien des fils, des appareils, piles et accessoires, matériel dont l'importance augmente d'année en année et dont l'entretien devient plus coûteux à mesure que les premières installations datent de plus loin.

Le port des télégrammes à domicile est également payé sur ce crédit qui comprend, en outre, les indemnités qui sont accordées aux agents des chemins de fer concédés du chef de leur concours à la télégraphie privée. Ces dépenses augmentent dans la même proportion que le service fait et l'on peut s'attendre à un grand développement dans le mouvement de l'année 1862, relativement aux résultats obtenus précédemment et cela à raison, entre autres, de la multiplicité des bureaux successivement mis en relation.

Enfin, le crédit faisant l'objet de l'article 68 est relatif à l'entretien des lignes et appareils. Il comporte une augmentation proportionnelle au développement des fils conducteurs et du nombre d'appareils.

Dans le courant de l'année 1860, le développement des fils, qui était de 1360 kilomètres a été porté à 1465 kilomètres, soit 8 p. % en plus. Le nombre d'appareils mis en activité a été de 49, ce qui en élève le nombre total à 227, soit 28 p. % en plus.

En présence de ces chiffres, une augmentation de crédit de 7,000 francs peut être considérée comme le strict nécessaire.

3^{me} SECTION. — SERVICES EN GÉNÉRAL. (*Chemins de fer, postes et télégraphes.*)

Les crédits sollicités pour les *services en général*, sont les mêmes que ceux alloués par la loi du Budget de l'exercice 1861, savoir :

ART. 69. — Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	fr. 55,950	»
ART. 70. — Salaires des agents payés à la journée	55,800	»
ART. 71. — Matériel et fournitures de bureau	220,000	»
ART. 72. — Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	20,000	»
ART. 73. — Conférences des chemins de fer belges	1,000	»
ENSEMBLE.		fr. 552,750

Ainsi que je l'ai exposé au commencement de ce chapitre, il y aura lieu de soumettre ultérieurement à la Législature une demande de crédit complémentaire comprenant les sommes qui seront jugées nécessaires pour faire face aux besoins qui résulteront de la réorganisation du service des matières.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

6^{me} SECTION. — RÉGIE.

Les crédits demandés pour ce service sont les suivants :

Traitements et indemnités de déplacement, etc fr.	38,600 »
Frais de bureau et de loyer.	5,500 »
ENSEMBLE. fr.	42,100 »

Ces sommes sont les mêmes que celles allouées pour 1861 et les exercices antérieurs, sauf un crédit de 1,000 francs pour « *Conférences des chemins de fer belges* » qui a été reporté à la section « *services en général.* »

7^{me} SECTION. — POSTES.

ART. 76. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit sollicité pour 1862 fr.	864,000 »
— alloué pour 1861.	824,000 »
AUGMENTATION. fr.	40,000 »

Les modifications successivement introduites dans le régime postal, à partir de 1847, ont imprimé à toutes les branches du service une impulsion qui est loin de s'arrêter. Les lettres, les journaux, les imprimés et les envois d'argent se sont multipliés dans une proportion telle, que l'administration a dû concentrer tous ses efforts à élever les moyens d'exécution à la hauteur des besoins nouveaux.

Diverses améliorations sont actuellement en projet :

A. Non-seulement l'obligation de multiplier les établissements de poste sur tous les points du pays devient de jour en jour plus évidente, mais il a été reconnu, en outre, qu'il serait avantageux de transformer graduellement en perceptions les distributions les plus importantes. L'administration compte poursuivre, sous ce rapport, l'œuvre commencée depuis plusieurs années.

B. La Législature ne tardera pas à être saisie d'un projet de loi tendant à régler le transport des lettres chargées avec déclaration et garantie, jusqu'à une certaine limite, des valeurs qu'elles renferment. Si, comme l'administration a tout lieu de l'espérer, cette mesure d'une si haute utilité pour le public, est adoptée, il faudra, à raison des nombreux détails qu'entraînera sa mise à exécution, renforcer le cadre déjà trop restreint des commis.

C'est aux innovations indiquées ci-dessus que sera affectée l'augmentation de 40,000 francs sollicitée pour 1862. A part les besoins imprévus, elle sera répartie comme il suit :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1° Transformation de distributions en perceptions et création de distributions	20,000	»
2° Promotion de surnuméraires ayant plus d'une année de stage ; avancement et augmentation du cadre des employés de bureau. . .	20,000	»
SOMME ÉGALE. fr.	40,000	»

ART. 77. — *Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.*
1,176,250 francs.

Il n'est demandé aucune augmentation de crédit pour traitement des facteurs en 1862. Il se pourrait cependant que la nécessité d'étendre le cadre des facteurs au delà des ressources dont dispose l'administration se révélât par la suite. Le cas échéant, j'aurai l'honneur de solliciter des Chambres un crédit complémentaire motivé.

ART. 78. — *Transport des dépêches.*

Crédit sollicité pour 1862 fr.	545,000	»
— alloué pour 1861	492,000	»
DIFFÉRENCE EN PLUS. fr.	53,000	»

La création de services de malles-postes affectées au transport simultané des voyageurs et des dépêches sur les routes abandonnées par l'industrie privée, est un des moyens les plus sûrs et les plus puissants pour venir en aide aux localités éloignées des grandes voies de communication.

Aussi, les nombreux services de l'espèce qui ont été établis depuis quelque temps sur tous les points du pays, ont-ils été accueillis comme un véritable bienfait par les populations intéressées.

L'administration compte persévérer dans cette voie aussi longtemps qu'il restera des besoins à satisfaire, et c'est dans ce but qu'elle vient solliciter une nouvelle augmentation de crédit pour l'année prochaine.

Il est à prévoir, au surplus, qu'une partie de la somme de 53,000 francs devra être affectée à augmenter le prix des entreprises actuelles, à raison des obligations nouvelles qu'on se propose d'imposer aux entrepreneurs en ce qui concerne la forme des voitures, etc. Dans cette évaluation, il n'est pas tenu compte, bien entendu, des besoins qui pourront résulter de l'extension que l'on jugerait devoir donner au service des postes par le transport des petits paquets. Ce nouveau service donnera lieu éventuellement à une demande de crédit spécial.

ART. 79. — *Matériel et fournitures de bureau.*

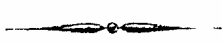
Crédit demandé fr.	289,000	»
Crédit alloué pour 1861	274,000	»
AUGMENTATION. fr.	15,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette somme est destinée aux frais de loyer et de régie des bureaux à créer, ainsi qu'à des augmentations d'indemnité à allouer, du même chef, à un certain nombre de percepteurs.

Depuis longtemps la cherté des loyers comme de toutes choses a pris de grandes proportions. Puisque le traitement du percepteur est fixé en tenant compte de cette circonstance qu'ils ont droit au logement, il est juste que le Gouvernement proportionne l'indemnité à la dépense qu'ils doivent faire pour se loger au centre des villes.

Il n'est apporté aucun changement aux allocations qui font l'objet des chapitres V, *Commissions des procédés nouveaux et des Annales des Travaux publics*, VI, *Traitement de disponibilité*, VII, *Pensions*, VIII, *Secours*, et IX, *Dépenses imprévues*.



CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1862.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1862,					
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.
								EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.		
I.	Administration centrale . . .	736,595	"	736,595	741,393	"	741,395	5,000	"	"	"	5,000	"
II.	— des ponts et chaussées . . .	4,975,754	1,545,400	6,510,154	5,164,874	1,000,700	6,255,574	189,120	"	"	252,700	"	65,580
III.	— des mines . . .	270,050	"	270,050	270,050	"	270,050	"	"	"	"	"	"
IV.	— des chem. de fer, postes et télégr.	17,465,613	452,000	17,917,613	18,157,250	"	18,137,250	671,637	"	"	452,000	219,637	"
V.	Commissions.	7,000	"	7,000	7,000	"	7,000	"	"	"	"	"	"
VI.	Traitements de disponibilité. .	"	59,500	59,500	"	59,500	59,500	"	"	"	"	"	"
VII.	Pensions	7,000	"	7,000	7,000	"	7,000	"	"	"	"	"	"
VIII.	Secours	7,000	"	7,000	7,000	"	7,000	"	"	"	"	"	"
IX.	Dépenses imprévues	18,000	"	18,000	18,000	"	18,000	"	"	"	"	"	"
TOTAUX. . . fr.		25,493,012	1,854,000	25,347,012	24,358,769	1,150,200	25,508,969	865,737	"	"	704,700	224,037	65,580
DIFFÉRENCE. fr.								Plus : 865,737		Moins : 704,700		Plus : 161,037	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

(49)

[N° 85.]

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux publics,
et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre
nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre
des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics est fixé, pour
l'exercice 1862, à la somme de *vingt-cinq millions cinq cent
huit mille neuf cent soixante-neuf francs* (25,508,969 francs),
conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peu-
vent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires
ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Les dépenses pour le matériel, les fournitures de bureau,
les papiers, les impressions, les achats et les réparations de
meubles, le chauffage, l'éclairage, le loyer de locaux et les
menues dépenses, ne peuvent être prélevées qu'à charge des
allocations spécialement affectées aux dépenses de l'espèce à
faire pour chacun de ces services.

Donné à Laeken, le 28 février 1861.

LÉOPOLD

PAR LE ROI :

Le Ministre des Travaux publics,

JULES VANDER STICHELEN.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1862.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 "	"	741,595 "
2	--- des fonctionnaires et employés	534,410 "	"	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale	35,200 "	"	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service	50,985 "	"	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	50,000 "	"	
6	Honoraires des avocats du Département	50,000 "	"	
CHAPITRE II.				
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.				
SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.				
7	Entretien ordinaire et amélioration de routes, et construction de routes nouvelles	2,856,727 "	"	741,595 "
8	Plantations nouvelles sur les routes.	41,000 "	"	
SECTION 2. — Bâtiments civils.				
9	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État	150,000 "	"	741,595 "
10	Travaux extraordinaires d'amélioration à exécuter aux hôtels du Ministère des Affaires Étrangères et du Gouvernement provincial à Namur.	"	11,800 "	
SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.				
11	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	780,800 "	157,500 "	741,595 "
TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.				
<i>Bassin de la Meuse.</i>				
12	Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	"	212,000 "	741,595 "
13	Canal de Liège à Maestricht	"	7,500 "	
14	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc	"	50,500 "	
A REPORTER. . . . fr.		4,550,122 "	398,000 "	741,595 "

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1892.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	4,550,122 »	598,900 »	741,595 »
15	Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	»	31,100 »	
16	— d'embranchement vers le camp de Beverloo	»	13,000 »	
17	— — vers Hasselt	»	40,500 »	
18	— — vers Turnhout	»	4,100 »	
19	Sambre canalisée.	»	41,000 »	
20	Canal de Charleroy à Bruxelles	»	25,200 »	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
21	Escaut	»	29,200 »	
22	Canal de Mons à Condé.	»	56,000 »	
23	— de Pommerœul à Antoing.	»	16,000 »	
24	Lys	»	24,400 »	
25	Canal de dérivation de la Lys, de Deynze vers la mer du Nord.	»	1,600 »	
26	— de Gand à Ostende	»	24,300 »	
27	— de Plasschendaele vers la frontière de France	»	6,000 »	
28	— de Gand à Terneuzen	»	600 »	
29	Moervaert	»	80,100 »	
30	Dendre	»	59,000 »	6,255,574 »
31	Rupel	»	10,000 »	
32	Dyle et Demer	»	6,200 »	
33	Petite-Nêthe canalisée	»	15,000 »	
	<i>Bassin de l'Yser.</i>			
34	Yser.	»	8,000 »	
35	Canal d'Ypres à l'Yser	»	5,000 »	
	<i>Plantations.</i>			
36	Plantations nouvelles	25,000 »	»	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
37	Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances.	32,000 »	»	
	<i>SECTION 4. — Ports et côtes.</i>			
38	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	190,200 »	192,500 »	
	A REPORTER. . . . fr.	4,777,322 »	1,067,700 »	8,997,169 »

POUR L'EXERCICE 1862.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	4,777,522 "	1,067,700 "	6,997,169 "
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
39	Côte de Blankenberghe.	"	25,000 "	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.			
40	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudica- tions	22,000 "	"	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.			
41	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées, frais de bureau et de déplacement	585,010 "	"	
42	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées	512,137 "	"	
43	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement, mis- sions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	12,000 "	"	
	CHAPITRE III.			
	MINES.			
	SECTION 1 ^{re} . — Personnel du conseil.			
44	Personnel du conseil des mines. — Traitements.	42,100 "	"	
45	— — — Frais de route	600 "	"	
46	— — — Matériel	2,000 "	"	
	SECTION 2. — Personnel du corps.			
47	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et salaires des expéditionnaires employés par les ingénieurs . . .	175,550 "	"	
48	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et mis- sions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines . . .	6,000 "	"	276,050 "
	SECTION 3. — Caisses de prévoyance.			
49	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement	45,000 "	"	
	SECTION 4. — Impressions, etc.			
50	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publica- tions de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences	7,000 "	"	
	A REPORTER. . . . fr.	6,182,519 "	1,090,700 "	7,273,219 "

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	6,182,519 .	1,090,700 .	7,273,219 .
	CHAPITRE IV.			
	CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — RÉGIE. — SERVICES D'EXÉCUTION.			
	SECTION 1^{re}. — Voies et travaux.			
51	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	260,400 .	„	
52	Salaires des agents payés à la journée	1,661,500 .	„	
53	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	1,580,000 .	„	
54	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers.	715,000 .	„	
	SECTION 2. — Traction et matériel.			
55	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	214,450 .	„	
56	Salaires des agents payés à la journée	2,270,000 .	„	
57	Primes d'économie et de régularité.	70,000 .	„	
58	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	1,600,000 .	„	
59	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	2,700,000 .	„	
60	Redevances aux compagnies	40,000 .	„	
	SECTION 3. — Transports.			
61	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,132,000 .	„	
62	Salaires des agents payés à la journée et des manœuvres	1,464,800 .	„	
63	Frais d'exploitation	488,000 .	„	
64	Camionnage	425,000 .	„	
65	Pertes et avaries	60,000 .	„	18,137,250 .
	SECTION 4. — Télégraphes.			
66	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	252,000 .	„	
67	Salaires des agents payés à la journée	72,000 .	„	
68	Entretien	63,000 .	„	
	A REPORTER. fr.	21,050,609 .	1,090,700 .	22,141,309 .

POUR L'EXERCICE 1862.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	21,050,669 "	1,000,700 "	22,410,469 "
	SECTION 5. — Services en général. (Chemins de fer, postes et télégraphes.)			
69	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	53,950 "	"	
70	Salaires des agents payés à la journée	55,800 "	"	
71	Matériel et fournitures de bureau.	220,000 "	"	
72	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'admini- stration	20,000 "	"	
75	Conférences des chemins de fer belges (Les crédits portés aux articles 54, 55, 61, 66, 69, 76 et 77, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service).	1,000 "	"	
	SECTION 6. — Régie.			
74	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	58,600 "	"	
75	Frais de bureau et de loyer	3,500 "	"	
	SECTION 7. — Postes.			
76	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	864,000 "	"	
77	— — des facteurs et autres agents subalternes.	1,176,250 "	"	
78	Transport des dépêches.	545,000 "	"	
79	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	289,800 "	"	
	CHAPITRE V.			
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.			
80	Frais de route et de séjour.	600 "	"	
81	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc.	1,400 "	"	
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.			7,000 "
82	Frais de route et de séjour.	1,100 "	"	
83	Publication du Recueil, frais de bureau, etc.	5,000 "	"	
	CHAPITRE VI.			
84	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par me- sure générale ou pour un terme illimité	"	59,500 "	59,500 "
	A REPORTER. . . . fr.	24,328,760 "	1,150,200 "	25,478,960 "

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, POUR 1862.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	24,526,769 »	1,150,200 »	25,476,969 »
	CHAPITRE VII.			
85	Pensions	7,000 »	»	7,000 »
	CHAPITRE VIII.			
86	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension	7,000 »	»	7,000 »
	CHAPITRE IX.			
87	Dépenses imprévues non libellées au Budget	18,000 »	»	18,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. . fr.	24,558,769 »	1,150,200 »	25,508,969 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1861.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Travaux publics,

JULES VANDER STICHELEN.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

(57)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

pour l'exercice 1862.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	a.	Traitement du Ministre. fr.
	a.	Secrétariat général et cabinet du Ministre . . fr 83,000 »
2	b.	Traitements des fonctionnaires et employés. 110,310 »
	c.	Ponts et chaussées et mines 350,900 »
	d.	Chemins de fer, postes et télégraphes. 50,000 »
5		Surveillance des chemins de fer concédés
4		Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés.
5		Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc.
6		Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses
		Honoraires des avocats du Département
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
CHAPITRE II.		
PONTS ET CHAUSSEES. — BATIMENTS CIVILS.		
PREMIÈRE SECTION.		
PONTS ET CHAUSSEES.		
7	a.	Entretien ordinaire des routes, d'après les baux existants, et entretien de nouvelles sections en 1862 fr.
	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires pour des causes de force majeure. — Payment des terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement, etc.
	c.	Travaux d'amélioration et construction de routes
<i>Plantations sur les routes.</i>		
8		Plantations nouvelles
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.
DEUXIÈME SECTION.		
BATIMENTS CIVILS.		
9		Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments de l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État fr.
10		Travaux extraordinaires d'amélioration à exécuter aux hôtels du Ministère des Affaires Étrangères et du Gouvernement provincial à Namur
		Construction d'un bâtiment au Ministère de l'Intérieur. (<i>Pour mémoire</i>).
		Établissement d'une grille de clôture en fer et d'un trottoir à l'Observatoire royal. (<i>Pour mémoire</i>).
		Travaux extraordinaires de réparation et d'amélioration à exécuter à l'hôtel du Gouvernement provincial à Bruges. (<i>Pour mémoire</i>).
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1862.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1861.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 "	"	21,000 "	21,000 "	"	"	
554,410 "	"	554,410 "	549,410 "	5,000 "	"	
35,200 "	"	35,200 "	35,200 "	"	"	
50,985 "	"	50,985 "	50,985 "	"	"	
50,000 "	"	50,000 "	50,000 "	"	"	
50,000 "	"	50,000 "	50,000 "	"	"	
741,595 "	"	741,595 "	736,595 "	5,000 "	"	
1,856,727 "	"	1,856,727 "	1,675,957 "	180,770 "	"	
200,000 "	"	200,000 "	200,000 "	"	"	
800,000 "	"	800,000 "	800,000 "	"	"	
41,000 "	"	41,000 "	41,000 "	"	"	
2,877,727 "	"	2,877,727 "	2,716,957 "	160,770 "	"	
150,000 "	"	150,000 "	150,000 "	"	"	
"	11,800 "	11,800 "	"	11,800 "	"	
"	"	"	80,000 "	"	80,000 "	
"	"	"	50,000 "	"	50,000 "	
"	"	"	15,000 "	"	15,000 "	
150,000 "	11,800 "	161,800 "	261,000 "	11,800 "	151,000 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
TROISIÈME SECTION.			
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES FOLDERS.			
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.			
BASSIN DE LA MEUSE.			
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg.	fr.
b.		Canal de Liège à Maestricht	
c.		— de Maestricht à Bois-le-Duc	
d.		— de jonction de la Meuse à l'Escaut	
e.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo	
f.		— — vers Hasselt	
g.		— — vers Turnhout.	
h.		Sambre canalisée.	
i.		Canal de Charleroy à Bruxelles	
BASSIN DE L'ESCAUT.			
j.		Escaut	
k.		Canal de Mons à Condé	
l.		— de Pommerœul à Antoing.	
m.		Lys	
n.		Canal de dérivation de la Lys.	
o.		— de Gand à Ostende	
p.		— d'écoulement des eaux du Sud de Bruges	
q.		— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France	
r.		— de Gand à Terneuzen	
s.		Noervaert	
t.		Dendre	
u.		Rupel	
v.		Senne	
w.		Dyle et Demer	
x.		Petite Nèthe canalisée	
y.		Grande Nèthe.	
BASSIN DE L'YSER.			
z.		Yser	
A REPORTER. fr.			

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1862.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1861.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
125,200 »	18,500 »					
56,550 »	2,700 »					
34,200 »	21,600 »					
71,800 »	»					
11,000 »	»					
52,000 »	»					
7,950 »	1,500 »					
80,500 »	18,000 »					
64,000 »	11,100 »					
25,400 »	2,400 »					
27,900 »	»					
71,400 »	»					
27,500 »	50,400 »	918,500 »	924,200 »	»	5,900 »	
17,800 »	»					
59,000 »	»					
10,000 »	»					
4,000 »	1,500 »					
25,500 »	»					
5,000 »	5,000 »					
16,000 »	2,000 »					
8,000 »	»					
2,250 »	»					
23,550 »	5,000 »					
11,700 »	6,000 »					
2,000 »	1,000 »					
4,800 »	11,000 »					
780,800 »	157,500 »	918,500 »	924,200 »	»	5,900 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières.</i>	
		BASSIN DE LA MEUSE.	
		<i>Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg.</i>	
12	a.	Travaux d'amélioration en amont de l'embouchure de la Sambre	
	b.	— — aux quais et ports de la rive gauche de la Meuse, entre le pont de Cheravoie et la fonderie de canons, à Liège, à exécuter par la ville — Second subsidé de l'État	
	c.	— — au moyen de moellons de fort échantillon, au pied des ouvrages existant le long de la rive gauche dans la province de Limbourg	
	d.	Travaux dans l'intérêt du halage et ouvrages imprévus	
	e.	— d'amélioration de la navigation à exécuter en commun avec les Pays-Bas	
		<i>Canal de Liège à Maestricht.</i>	
15	a.	Achèvement du chemin d'exploitation des terrains de l'État situés en aval de l'Écluse de garde	
	b.	Consolidation au moyen de bordages en moellons d'une partie de digue	
	c.	Revêtements aux abords des ponts n° 1 et 2	
	d.	Construction d'une rigole pavée à Herstal	
	e.	— de garde-corps aux écluses	
	f.	— de deux escaliers aux abords de l'écluse de Herstal	
	g.	— d'une passerelle sur le contre-fossé du canal, en aval du pont n° 15	
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>	
14	a.	Travaux divers d'amélioration	
	b.	Renforcement des contre-digues et modifications à certaines parties de digues et de contre-digues	
	c.	Endiguement du Kikbeek et du Vrietselbeek, et construction d'un déversoir sur ce dernier cours d'eau	
	d.	Établissement d'une rigole pour l'écoulement des eaux qui séjournent dans les bas-fonds d'Uyckhoven	
	e.	Établissement de poteaux indicateurs	
	f.	Pavage aux abords du bassin de Brée	
	g.	Bornage des dépendances du canal	
			A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1862.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1861.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
780,800 "	137,500 "	918,300 "	924,200 "	"	5,900 "	
"	100,000 "	212,000 "	201,000 "	11,000 "	"	
"	50,000 "					
"	16,500 "					
"	5,500 "					
"	40,000 "					
"	900 "	7,500 "	6,000 "	1,500 "	"	
"	5,200 "					
"	150 "					
"	300 "					
"	300 "					
"	150 "	50,500 "	18,000 "	12,500 "	"	
"	2,100 "					
"	10,500 "					
"	2,400 "					
"	8,000 "					
"	800 "	1,167,900 "	1,140,200 "	24,600 "	5,900 "	
"	5,000 "					
"	1,500 "					
780,800 "	387,100 "	1,167,900 "	1,140,200 "	24,600 "	5,900 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.</i>	
		1 ^{re} SECTION.	
	a.	Travaux divers d'amélioration	
	b.	Gazonnement à queue dans les talus intérieurs du canal	
	c.	Améliorations des chemins existant sur les dépendances du canal, près des ponts n° 5 et 8.	
	d.	Établissements de poteaux indicateurs	
		2 ^{me} SECTION.	
15	*	Néant	
		3 ^{me} SECTION.	
	e.	Construction de deux maisons de garde-canal	
	f.	Rechargement en gravier de certaines parties de digues de halage	
	g.	Relèvement de la contre-digue et amélioration de la digue de la rive gauche du canal, entre le bameau du Dan, sous Merxem, et le siphon n° 12.	
		<i>Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.</i>	
	a.	Gazonnement à queue avec gazons de bruyère repiqués de roseaux de marais, à effectuer dans les talus intérieurs du canal	
16	b.	Gravelage d'une partie du chemin de halage de la rive gauche	
	c.	Gazonnement à queue des talus sur tout le pourtour du bassin du camp, jusqu'à la crête de la digue.	
	d.	Renforcement éventuel des digues	
		<i>Embranchement vers Hasselt.</i>	
	a.	Gazonnement à queue avec gazons de bruyère repiqués de roseaux de marais, à effectuer dans les talus intérieurs du canal.	
	b.	Gazonnement à plat des talus intérieurs du canal, entre les ponts n° 1 et 2.	
	c.	Gazonnement avec gazons de bruyère et recouvrement avec de la terre végétale, sur 10 mètres de largeur, des dépôts existants sur la rive droite du canal, entre les ponts n° 1 et 2, et semis de sapins et genêts sur ces dépôts.	
17	d.	Gravelage du chemin de halage, rive droite, et des rampes des ponts	
	e.	Pavage d'une partie du pourtour du bassin de Beeringen	
	f.	Acquisition d'un jeu de poutrelles pour l'écluse de Curange	
	g.	Placement de deux paires de ventelles avec cric, à l'écluse de Curange	
	h.	Renforcement éventuel des digues	
			A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1862.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1861.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
780,800 "	387,100 "	1,167,900 "	1,149,200 "	24,600 "	5,000 "	
"	1,100 "					
"	8,000 "					
"	1,700 "					
"	500 "					
"	"	51,100 "	118,200 "	"	87,100 "	
"	8,600 "					
"	3,600 "					
"	7,800 "					
"	4,800 "					
"	5,400 "	15,000 "	11,500 "	1,500 "	"	
"	800 "					
"	2,000 "					
"	4,800 "					
"	2,200 "					
"	4,500 "					
"	14,000 "	40,500 "	56,500 "	"	15,800 "	
"	8,000 "					
"	500 "					
"	2,000 "					
"	4,500 "					
780,800 "	471,700 "	1,252,500 "	1,335,200 "	26,100 "	108,800 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>
18	a.	Encadrements en pierres de taille à placer aux lieux d'aisance des douze maisons des préposés du canal
	b.	Modifications aux escaliers de trois maisons pontonnières
	c.	Construction d'un hangar pour dépôt de poutrelles
	d.	Acquisition de 14 poutrelles
	e.	Établissement de poteaux d'amarrage en fer.
	f.	— d'échelles métriques aux ponts et à d'autres ouvrages
	g.	Rechargement des digues au moyen de gravier ou de terre végétale
		<i>Sambre canalisée.</i>
19	a.	Construction de perrés, empiérement de chemins de halage; — Divers autres travaux d'amélioration à la partie située dans la province de Hainaut
	b.	Construction de perrés et d'empiétements dans la province de Namur
		<i>Canal de Charleroy à Bruxelles.</i>
20	a.	Amélioration des maisons éclusières et pontonnières existantes
	b.	Construction d'un magasin dans la province de Brabant
	c.	Pavage sur les plates-formes et aux abords des écluses
	d.	Établissement de garde-corps le long des chemins de halage, des ponts fixes et aux abords des ponts et écluses.
	e.	Acquisition d'une bande de terrain le long de la limite extérieure de la digue gauche du 48 ^e bief, en aval du pont de Hal
	f.	Rechargement en pierraille de certaines parties de digues
		BASSIN DE L'ESCAUT.
		<i>Escaut.</i>
		PROVINCE DE HAINAUT.
	a.	Empiègement de digues, construction de perrés, etc.
		FLANDRE ORIENTALE.
21	b.	Exhaussement, sur 1 ^m 60 de hauteur, des perrés construits en aval du barrage de Semmerzaeke.
	c.	Reconstruction et élargissement de la passerelle établie au confluent de l'Escaut et du canal d'écoulement de Zwynaerde.
	d.	Construction de banquettes de halage pour faciliter le service de la navigation dans la traverse de la ville de Gand, entre le Toquet et le pont des Chaudronniers.
	e.	Améliorations diverses secondaires
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1862.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1862.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1861.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
780,800 "	471,700 "	1,252,500 "	1,535,200 "	26,100 "	108,800 "	
"	100 "					
"	250 "					
"	700 "					
"	1,100 "	4,100 "	2,100 "	2,000 "	"	
"	400 "					
"	50 "					
"	1,500 "					
"	50,000 "					
"	11,000 "	41,000 "	30,000 "	11,000 "	"	
"	8,000 "					
"	3,500 "					
"	8,000 "					
"	2,500 "	23,200 "	26,500 "		1,500 "	
"	2,400 "					
"	800 "					
"	6,000 "					
"	1,600 "	20,200 "	9,500 "	19,700 "	"	
"	3,000 "					
"	18,000 "					
"	600 "					
780,800 "	571,200 "	1,352,000 "	1,403,500 "	58,800 "	110,100 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>
22	a.	Construction d'un mur de quai dans le prolongement de ceux exécutés sur le territoire de la commune de Quaregnon.
	b.	Construction d'un mur de quai, en aval de l'écluse des Herbières
	c.	Établissement de garde-corps autour des écluses et des ponts
		<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>
23	a.	Construction de perrés et améliorations diverses
		<i>Lys.</i>
24	a.	Construction de banquettes de balage pour faciliter le service de la navigation dans la traverse de la ville de Gand, entre le quai de la Grue et celui de l'arrière Lys.
	b.	Améliorations diverses secondaires
		<i>Canal de dérivation de la Lys, de Deynze vers la mer du Nord.</i>
25	a.	Améliorations diverses
		<i>Canal de Gand à Ostende.</i>
26	a.	Améliorations diverses dans la Flandre orientale
	b.	Renforcement et exhaussement des digues et revêtement en briques des talus entre Bruges et Ostende
		<i>Canal de Plasschendaale, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France.</i>
27	a.	Renforcement des rives, revêtements en briques, etc.
		<i>Canal de Gand à Terneuzen.</i>
28	a.	Améliorations diverses
		<i>Moervuert.</i>
29	a.	Améliorations diverses
	b.	Construction d'une écluse à sas. — Seconde partie de la dépense
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1862.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1861.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
780,800 "	571,200 "	1,352,000 "	1,405,500 "	58,800 "	110,100 "	
"	45,000 "					
"	8,000 "	50,000 "	14,000 "	42,000 "	"	
"	5,000 "					
"	16,000 "	16,000 "	1,000 "	15,000 "	"	
"	24,000 "					
"	400 "	24,400 "	25,000 "	800 "	"	
"	1,600 "	1,600 "	"	1,600 "	"	
"	300 "					
"	24,000 "	24,500 "	84,000 "	"	59,700 "	
"	6,000 "	6,000 "	5,500 "	2,500 "	"	
"	600 "	600 "	5,000 "	"	4,400 "	
"	100 "					
"	80,000 "	80,100 "	100,000 "	"	19,000 "	
780,800 "	780,200 "	1,561,000 "	1,654,400 "	120,700 "	194,100 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Dendre.</i>
30	a.	Construction de perrés le long de la partie de la rivière située dans le Hainaut.
	b.	Travaux de parachèvement du canal de jonction de la Dendre à la station du chemin de fer, à Ath.
	c.	Améliorations diverses secondaires dans la Flandre orientale.
		<i>Rupel.</i>
31	"	Construction d'épis, jetées, etc., dans l'intérêt des rives et de la navigation.
		<i>Dyle et Demer.</i>
32	a.	Améliorations à exécuter à la Dyle, à l'entrée de Werecht, dans l'intérêt du halage, de la navigation et de la sécurité des piétons
	b.	Améliorations diverses à exécuter à la Dyle et au Demer dans la province de Brabant.
		<i>Petite-Nèthe canalisée.</i>
33	"	Élargissement, redressement et endiguement submersible du Bollack, affluent de la Petite-Nèthe, sous Embiehem, et ouverture d'une dérivation par le contre-fossé du 2 ^{me} bief de ladite rivière
		BASSIN DE L'YSER.
		<i>Yser.</i>
34	"	Renforcement des rives, revêtements en briques, etc.
		<i>Canal d'Ypres à l'Yser.</i>
35	"	Approfondissement du bief inférieur. — 5 ^{me} subside de l'État à la province de la Flandre occidentale
		<i>Plantations.</i>
36	"	Plantations nouvelles
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>
37	"	Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1862.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1861.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
780,800 »	780,200 »	1,561,000 »	1,634,400 »	120,700 »	194,100 »	
»	3,500 »	30,000 »	2,850 »	36,150 »	»	
»	35,000 »					
»	500 »					
»	10,000 »	10,000 »	10,000 »	»	»	
»	1,200 »	6,200 »	9,000 »	»	2,800 »	
»	5,000 »					
»	15,000 »	15,000 »	»	15,000 »	»	
»	8,000 »	8,000 »	10,000 »	»	2,000 »	
»	5,000 »	5,000 »	5,000 »	»	»	
25,000 »	»	25,000 »	25,000 »	»	»	
32,000 »	»	32,000 »	32,000 »	»	»	
837,800 »	863,400 »	1,701,200 »	1,728,250 »	171,850 »	198,900 »	
DIMINUTION . . . fr.				27,050 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
PORTS ET CÔTES.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux.</i>		
38	a.	Port d'Ostende
	b.	— de Nieuport
	c.	Côte de Blankenberghe
	d.	Phares et fanaux
<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>		
PORT D'OSTENDE.		
		Travaux d'amélioration. (Pour mémoire.)
CÔTE DE BLANKENBERGHE.		
39	a.	Prolongement en mer de deux jetées
	b.	Continuation de la construction d'un pavé en briques sur la dune, au droit du village de Heyst.
PHARES ET FANAUX.		
		Travaux d'amélioration. (Pour mémoire.)
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.		
CINQUIÈME SECTION.		
FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS. — ROUTES, BATIMENTS CIVILS, TRAVAUX HYDRAULIQUES. — CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.		
40	v	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1862.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1861.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
50,700	8,000	322,700	568,900	13,800	"	
25,000	184,500					
112,700	"					
1,800	"					
"	"	"	52,000	"	52,000	
"	20,000	25,000	70,000	"	47,000	"
"	5,000					
"	"	"	15,100	"	15,100	"
190,200	215,500	405,700	486,000	13,800	94,100	
DIMINUTION. fr.				80,500		
22,000	"	22,000	22,000	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SIXIÈME SECTION.		
PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.		
41	"	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement
42	"	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal, et autres agents subalternes des ponts et chaussées
43	"	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil
		TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. . . . fr.
Récapitulation du chapitre II.		
1 ^{re} SECTION. — Ponts et chaussées.		
2 ^e — — Bâtiments civils		
3 ^e — — Service des canaux et rivières, etc.		
4 ^e — — Ports et côtes		
5 ^e — — Frais d'études, d'adjudications, etc.		
6 ^e — — Personnel des ponts et chaussées.		
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.
CHAPITRE III.		
MINES.		
1^{re} SECTION. — Personnel du conseil		
44	"	Personnel du conseil des mines. — Traitements.
45	"	— — — Frais de route
46	"	— — — Matériel
2^{me} SECTION. — Personnel du corps.		
47	"	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et des expéditionnaires employés par les ingénieurs. . . .
48	"	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines
3^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance.		
49	"	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement. . . .
		A REPORTER. . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1862.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1861.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
583,010 "	"	583,010 "	583,010 "	"	"	
512,137 "	"	512,137 "	509,037 "	2,200 "	"	
12,000 "	"	12,000 "	12,000 "	"	"	
1,107,147 "	"	1,107,147 "	1,104,047 "	2,200 "	"	
2,877,727 "	"	2,877,727 "	2,716,937 "	160,770 "	"	
130,000 "	11,800 "	141,800 "	261,000 "	11,800 "	131,000 "	
857,800 "	863,400 "	1,701,200 "	1,728,250 "	171,850 "	198,900 "	
190,200 "	215,500 "	405,700 "	486,000 "	13,800 "	94,100 "	
22,000 "	"	22,000 "	22,000 "	"	"	
1,107,147 "	"	1,107,147 "	1,104,047 "	2,200 "	"	
5,164,874 "	1,000,700 "	6,255,574 "	6,319,154 "	360,420 "	424,000 "	
DIMINUTION. . . . fr.				63,580 "		
42,100 "	"	42,100 "	42,100 "	"	"	
600 "	"	600 "	600 "	"	"	
2,000 "	"	2,000 "	2,000 "	"	"	
173,350 "	"	173,350 "	173,350 "	"	"	
6,000 "	"	6,000 "	6,000 "	"	"	
45,000 "	"	45,000 "	45,000 "	"	"	
269,050 "	"	269,050 "	269,050 "	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		4 ^{me} SECTION. — Impressions, etc.
50		Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
		CHAPITRE IV.
		CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — RÉGIE.
		SERVICES D'EXÉCUTION.
		PREMIÈRE SECTION.
		VOIES ET TRAVAUX.
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>
51	a.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc.
	b.	Constructions nouvelles et entretien des bâtiments et dépendances.
	c.	Indemnités, frais de déplacement, intérim et travaux extraordinaires
		<i>Salaires des agents payés à la journée :</i>
52	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
	b.	Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes et rails, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.)
		<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>
53	a.	Fourniture de billes.
	b.	— de rails et accessoires
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule
		<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers :</i>
54	a.	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances.
	b.	Travaux d'amélioration
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et divers
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1862.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1862.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1861.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
269,050 "	"	269,050 "	269,050 "	"	"	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	"	
276,050 "	"	276,050 "	276,050 "	"	"	
179,400 "	"	260,400 "	256,400 "	4,000 "	"	
61,000 "	"					
20,000 "	"					
925,000 "	"	1,661,500 "	1,656,000 "	5,500 "	"	
738,500 "	"					
600,000 "	"	1,380,000 "	1,380,000 "	"	"	
600,000 "	"					
180,000 "	"					
405,000 "	"	715,000 "	675,000 "	42,000 "	"	
190,000 "	"					
30,000 "	"					
4,016,000 "	"	4,016,000 "	3,965,400 "	51,500 "	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
55	a.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations, approvisionnement de combustible et réception.
	b.	Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général.
	c.	Indemnités. — Frais de déplacement, intérim, travail extraordinaire.
<i>Salaires des agents payés à la journée :</i>		
56	a.	Traction des convois (machinistes et chauffeurs).
	b.	Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, waggons, etc., dans les stations
	c.	Grandes réparations du matériel en général à l'arsenal
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel
	e.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manoeuvres, etc.)
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
57	a.	Pour économie constatée dans la consommation du coke
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
58	a.	Combustible. — Houille, coke, bois d'allumage et fabrication éventuelle de coke
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
59	a.	Entretien, visite et réparation des locomotives, tenders, voitures, waggons, matériel fixe, mobilier, etc.
	b.	Renouvellement et amélioration du matériel
60		Redevances aux compagnies pour l'usage de leur matériel
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1862.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1861.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
137,450 »	»	214,450 »	210,450 »	4,000 »	»	
62,000 »	»					
15,000 »	»					
479,000 »	»	2,270,000 »	2,240,000 »	30,000 »	»	
530,000 »	»					
610,000 »	»					
140,000 »	»					
502,000 »	»					
57,000 »	»	70,000 »	70,000 »	»	»	
53,000 »	»					
1,200,000 »	»	1,600,000 »	1,600,000 »	»	»	
400,000 »	»					
1,818,000 »	»	2,700,000 »	2,700,000 »	»	»	
882,000 »	»					
40,000 »	»					
6,894,450 »	»	6,894,450 »	6,050,450 »	84,000 »	70,000 »	
DIMINUTION, fr.				86,000 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>		
61	a.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des waggons; convoyage des voyageurs et des marchandises.
	b.	Trafic. — Surveillance du service; distribution des coupons; inscription des bagages et des marchandises; factage; pertes et avaries; relations internationales, etc.
	c.	Indemnités. — Frais de déplacement; intérim, travail extraordinaire et dévouements des gardes-convoi.
<i>Salaires des agents payés à la journée et des manœuvres :</i>		
62	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc.
	b.	Formation des convois; nettoyage des voitures et bureaux; portiers, gardiens, gardes-freins, veilleurs, etc.
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords.
<i>Frais d'exploitation :</i>		
63	a.	Matériel et consommation pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc.
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement; outils, ustensiles, etc.
	c.	Loyers de locaux pour bureaux de marchandises à l'intérieur des villes et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État.
	d.	Usage de la station d'Herbesthal; quote-part des dépenses du personnel des convois rhénans et du service beige-allemand; autres dépenses analogues.
64	x	Camionnage. — Prise et remise à domicile des marchandises.
65	o	Pertes et avaries. — Indemnités aux ayants-droit et frais d'expertise, de procédure, etc.
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.
QUATRIÈME SECTION.		
TÉLÉGRAPHES.		
66	"	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés
67	"	Salaires des agents payés à la journée.
68	"	Entretien des lignes et des appareils, mobilier et consommations diverses
		TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1862.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1861.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
500,000 »	»	1,152,000 »	1,102,000 »	50,000 »	»	
798,000 »	»					
34,000 »	»					
925,525 »	»	1,464,800 »	1,456,665 »	28,137 »	»	
469,075 »	»					
60,500 »	»					
552,000 »	»	488,000 »	462,000 »	26,000 »	»	
100,000 »	»					
15,500 »	»					
20,500 »	»	425,000 »	410,000 »	15,000 »	»	
425,000 »	»					
60,000 »	»					
5,569,800 »	»	5,569,800 »	5,490,665 »	99,137 »	20,000 »	
AUGMENTATION.			fr.	79,137 »		
252,000 »	»	252,000 »	252,000 »	»	»	
72,000 »	»	72,000 »	62,000 »	10,000 »	»	
63,000 »	»	63,000 »	56,000 »	7,000 »	»	
387,000 »	»	387,000 »	370,000 »	17,000 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
SERVICES EN GÉNÉRAL. (<i>Chemins de fer, postes et télégraphes.</i>)		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
69	a.	Traitements
	b.	Indemnités. — Frais de déplacement, etc.
<i>Salaires des agents payés à la journée :</i>		
70	a.	Entretien et classement des approvisionnements, et délivrance aux dépôts, etc., par le magasin central
	b.	Déchargement, pesage, comptage et mesurage des approvisionnements présentés en réception. — Fabrication de la graisse jaune
	c.	Fabrication de timbres-poste et de coupons Edmon'son, etc.
71	a.	<i>Matériel et fournitures de bureau.</i> — Papiers, impressions, publications, mobilier et fournitures de bureau, frais de loyer et de régie aux agents du chemin de fer et du télégraphe dont les bureaux ne sont pas installés dans un local de l'État, ou qui sont tenus à pourvoir au chauffage et à l'éclairage de leurs bureaux; menues dépenses.
72	a.	<i>Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration</i>
73	a.	<i>Conférences des chemins de fer belges</i> (Les crédits portés aux articles 51, 55, 61, 66, 69, 76 et 77, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
		TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.
SIXIÈME SECTION.		
RÉGIE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
74	a.	Traitements
	b.	Indemnités de déplacement et pour services extraordinaires.
75	a.	<i>Frais de bureau et de loyer</i>
		TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.
SEPTIÈME SECTION.		
POSTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
76	a.	Direction. — Surveillance et contrôle
	b.	Bureaux de perception et de distribution
	c.	Bureaux ambulants
77	a.	<i>Traitements et indemnités des facteurs</i>
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1862.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1861.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
54,450 .	•	55,050 .	55,050 .	•	•	
1,500 "	•					
21,000 .	•	55,800 .	55,800 .	•	•	
10,000 "	•					
24,800 "	•					
220,000 .	•	220,000 .	220,000 .	•	•	
20,000 .	•	20,000 .	20,000 .	•	•	
1,000 .	•	1,000 .	1,000 .	•	•	
352,750 .	•	352,750 .	352,750 .	•	•	
54,600 .	•	58,600 .	58,600 .	•	•	
4,000 .	•					
3,500 .	•	3,500 .	3,500 .	•	•	
42,100 .	•	42,100 .	42,100 .	•	•	
90,000 .	•	864,000 .	824,000 .	40,000 .	•	
880,000 .	•					
94,000 .	•					
1,176,250 .	•	1,176,250 .	1,176,250 .	•	•	
2,040,250 .	•	2,040,250 .	2,000,250 .	40,000 .	•	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Transport des dépêches :</i>
	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches.
	b.	Indemnités ou subsides pour transport des dépêches par services affluents, messageries et bateaux à vapeur . . .
78	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Frais de remplacement des facteurs et aides; transports extraordinaires, entreposage, passage d'eau, menues dépenses
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées
	e.	Construction et grandes réparations des bureaux ambulants
79	f.	Matériel. — Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, entretien et appropriation des bâtiments de l'État, fourniture et entretien de mobilier, menues dépenses
		TOTAL DE LA SEPTIÈME SECTION. fr.
		Récapitulation du chapitre IV.
		1 ^{re} SECTION. — Voies et travaux
		2 ^e — — Traction et matériel
		3 ^e — — Transports
		4 ^e — — Télégraphes
		5 ^e — — Services en général. (Chemins de fer, postes et télégraphes.)
		6 ^e — — Régie.
		7 ^e — — Postes
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		1^{re} SECTION. — Commission des procédés nouveaux.
80	"	Frais de route et de séjour.
81	"	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc.
		2^{me} SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.
82	"	Frais de route et de séjour.
83	"	Publication du recueil, frais de bureau, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1862.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1862.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1861.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,040,250 »	»	2,040,250 »	2,000,250 »	40,000 »	»	
120,000 »	»					
250,000 »	»					
150,000 »	»	545,000 »	492,000 »	53,000 »	»	
10,000 »	»					
20,000 »	»					
280,000 »	»	280,000 »	274,000 »	15,000 »	»	
2,874,250 »	»	2,874,250 »	2,766,250 »	108,000 »	»	
4,016,900 »	»	4,016,900 »	3,965,400 »	51,500 »	»	
6,894,450 »	»	6,894,450 »	6,950,450 »	54,000 »	70,000 »	
3,569,800 »	»	3,569,800 »	3,490,663 »	99,137 »	20,000 »	
387,000 »	»	387,000 »	370,000 »	17,000 »	»	
352,750 »	»	352,750 »	352,750 »	»	»	
42,100 »	»	42,100 »	42,100 »	»	»	
2,874,250 »	»	2,874,250 »	2,766,250 »	108,000 »	»	
18,137,250 »	»	18,137,250 »	17,917,613 »	309,637 »	90,000 »	
AUGMENTATION. . . fr.				219,637 »		
600 »	»	600 »	600 »	»	»	
1,400 »	»	1,400 »	1,400 »	»	»	
1,100 »	»	1,100 »	1,100 »	»	»	
3,900 »	»	3,900 »	3,900 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
84	•	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
85	•	Premier terme des pensions conférées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux publics
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
86	•	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
87	•	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1862.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1861.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
•	59,500 •	59,500 •	59,500 •	•	•	
•	59,500 •	59,500 •	59,500 •	•	•	
7,000 •	•	7,000 •	7,000 •	•	•	
7,000 •	•	7,000 •	7,000 •	•	•	
7,000 •	•	7,000 •	7,000 •	•	•	
7,000 •	•	7,000 •	7,000 •	•	•	
18,000 •	•	18,000 •	18,000 •	•	•	
18,000 •	•	18,000 •	18,000 •	•	•	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
Récapitulation.		
I.	58	Administration centrale
II.	ib.	Ponts et chaussées
III.	74	Mines
IV.	76	Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie
V.	84	Commissions des procédés nouveaux et des Annales des travaux publics
VI.	86	Traitements de disponibilité
VII.	ib.	Pensions
VIII.	ib.	Secours.
IX.	ib.	Dépenses imprévues.
		TOTAL DU BUDGET. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1862.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1861.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
741,505 »	»	741,505 »	756,595 »	5,000 »	»	
5,164,874 »	1,090,700 »	6,255,574 »	6,319,154 »	500,420 »	424,000 »	
276,050 »	»	276,050 »	276,050 »	»	»	
18,157,250 »	»	18,157,250 »	17,917,615 »	509,657 »	90,000 »	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
»	59,500 »	59,500 »	59,500 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	
24,358,769 »	1,150,200 »	25,508,969 »	25,547,912 »	675,057 »	514,000 »	
AUGMENTATION. fr.				161,057 »		

(90)

ANNEXE**AU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,****POUR L'EXERCICE 1862.****TABEAU**

des personnes admises à la pension, à charge du trésor public, depuis le 1^{er} mars 1860 jusqu'au 1^{er} mars 1861, dressé en conformité de l'article 4 de la loi du 17 février 1849, sur les pensions.



ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'assumption.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
565	Petit, Eugène	Postillon	"	Maeter (Fland. orient.)	24 juill. 1811.
566	Fraikin, Jean-François-Guil- laume.	Facteur rural en disponibilité .	5 juin 1858.	Vielsalm (Luxembourg).	16 juill. 1802.
565	Kummer, Ulrich-Nicolas . . .	Ingénieur en chef des ponts et chaussées.	20 déc. 1859.	Manheuge (France).	19 janv. 1792.
566	Brichant, Isidore-Florent-Jo- seph.	Commis au chemin de fer, en dis- ponibilité.	12 janv. 1860.	Mignault (Hainaut).	4 janv. 1810.
567	Ronse, Charles-François . . .	Facteur au chemin de fer. . . .	4 févr. 1860.	Berghem (Fl. orient.) .	8/9 août 1795.
568	Eerebout, Pierre-François . . .	Aide éclusier.	24 janv 1860.	Moere (Flandre occid.)	18 oct. 1787.
569	D'Hulster, Jean-Hubert	Id.	"	Breedene (Fland. occid.)	19 janv. 1790.
570	Haesebrouck, Pierre-Jean . . .	Id.	"	Ghistelles (Fl. occid.) .	18 juill. 1790.
571	Delbovier, Jacques-Dieudonné- Joseph.	Facteur rural des postes	25 janv. 1860.	Scry-Ahée (Liège) . . .	10 avril 1795.
572	Bertrand, Jean-Fidèle	Facteur des postes	7 févr. 1860.	Chatelet (Hainaut) . . .	5 déc. 1814.
573	Bossuyt, Pierre-Jean	Facteur des postes	25 mars 1860.	Harlebeke (Fl. occid.) .	12 niv. an VII. (1 ^{er} janv. 1799.)
574	Merchier, Alexis	Facteur rural des postes	Id.	Luingne (Fland. occid.)	51 mars 1814.
575	Vancauwenbergh, Jean-Bap- tiste.	Facteur en non activité	5 avril 1860.	Louvain (Brabant) . . .	15 mai 1808.
576	Glaessens, Pierre-Henri-Fran- çois.	Éclusier-receveur en disponibi- lité.	9 févr. 1860.	Boom (Anvers)	29 sept. 1791.
577	Morraye, Pierre-Armand	Facteur rural des postes	18 mai 1860.	Denderhaute (Fl. ori.)	14 févr. 1802.
578	Fonsny, Toussaint-Joseph . . .	Facteur des postes	10 mai 1860.	Dison (Liège)	22 avril 1804.
579	Dendaew, Julien-César	Facteur rural des postes	18 mai 1860.	Audenarde (Fl. orient.)	6 juin 1811.
580	Clarival, Nicolas-Joseph	Facteur rural des postes	11 juin 1860.	Gedinne (Namur) . . .	6 juin 1797.
581	Joosten, Jean-Mathieu	Distributeur des postes en dispo- nibilité.	10 mai 1860.	Maeseyck (Limbourg) .	14 oct. 1792.
582	Sevenans, Philippe-François . .	Facteur au chemin de fer. . . .	26 juin 1860.	Louvain (Brabant) . . .	15 juin 1809.
583	Heine, Henri-Joseph	Facteur des postes	6 juill. 1860.	Crehen (Liège)	20 mars 1795.
584	Vanderougstraete, Charles-Hu- bert.	Percepteur chef de station . . .	5 juill. 1860.	Thielt (Fland. occid.) .	25 sept. 1794.
585	Van Eycken, Pierre-Joseph . . .	Machiniste au chemin de fer .	5 juill. 1860.	Bruxelles (Brabant).	15 messid an V. (5 juill. 1797).

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1862.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES.	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédataires et militaires.						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.					
21 1 4	" " "	21 1 4	"	Art. 65, § final, de la loi de 1844.	150 "	1 ^{er} mars 1860.	9 mars 1860.
6 9 "	5 5 "	12 2 "	700 "	Art. 3, 8 et 14 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	175 "	1 ^{er} juill. 1858.	30 mars 1860.
56 2 7	9 11 15	46 1 22	6,500 "	Art. 1 ^{er} et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , §§ 3 et 4 de celle de 1849.	4,200 "	1 ^{er} janv. 1860.	Id.
" " "	20 5 21	20 5 21	1,261 67	Art. 3 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	570 "	1 ^{er} févr. 1860.	Id.
5 8 "	17 6 "	25 2 "	1,565 33	Art. 3 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	581 "	1 ^{er} mars 1860.	Id.
" " "	33 9 20	33 9 20	705 88	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	566 "	1 ^{er} févr. 1860.	28 mai 1860.
" " "	45 7 "	45 7 "	701 67	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844; art. 1 ^{er} , §§ 3 et 4 de celle de 1849, et art. 3 de la loi de 1850.	467 "	Id.	Id.
" " "	59 1 "	59 1 "	701 67	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844; art. 1 ^{er} , § 3 de celle de 1849, et art. 3 de la loi de 1850.	421 "	Id.	Id.
22 7 6	4 10 13	27 5 19	661 07	Art. 3 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	520 "	Id.	Id.
15 4 "	7 7 8	22 11 8	665 35	Id. id.	262 "	1 ^{er} mars 1860.	Id.
20 11 "	11 8 8	41 7 8	665 "	Art. 3 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , §§ 3 et 4 de celle de 1849.	443 "	1 ^{er} avril 1860.	Id.
16 11 "	7 10 8	24 9 8	665 "	Art. 3 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} de la loi de 1849.	284 "	Id.	Id.
" " "	19 " "	19 " "	1,200 "	Art. 3 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	550 "	1 ^{er} mai 1860.	Id.
" " "	13 8 "	13 8 "	865 33	Id. id.	181 "	1 ^{er} mars 1860.	30 juill. 1860.
18 11 "	" " "	18 11 "	656 67	Art. 3 et 8, § 2, de la loi de 1844.	225 "	1 ^{er} juin 1860.	Id.
20 8 11	" " "	20 8 11	668 33	Id. id.	251 "	Id.	Id.
20 7 "	8 5 9	28 10 9	668 33	Art. 3 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	554 "	Id.	Id.
23 6 "	" " "	23 6 "	670 "	Id. id.	286 "	1 ^{er} juill. 1860.	Id.
" " "	17 10 16	17 10 16	645 "	Art. 3 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	176 "	1 ^{er} juin 1860.	14 oct. 1860.
11 3 "	14 7 "	25 10 "	1,465 "	Id. id.	628 "	1 ^{er} juill. 1860.	Id.
21 6 "	" " "	21 6 "	1,071 67	Art. 3 et 8, § 2, de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	418 "	1 ^{er} août 1860.	Id.
" " "	22 6 "	22 6 "	1,456 67	Art. 3 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	497 "	Id.	Id.
17 9 "	4 1 25	21 10 25	2,000 "	Id. id.	771 "	Id.	Id.
A REPORTER . . .					12,503 "		

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'inscription.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
586	Choquet, François-Joseph . . .	Facteur rural	10 juill. 1860.	Arbres (Hainaut). . .	11 germ. an XIII (1 ^{er} avril 1805).
587	Gillon, Jean-Michel	Id.	6 juill. 1860.	Diest (Brabant) . . .	28 octob. 1806.
588	Delaet, Jean-François	Id.	Id.	Blaesveld (Anvers) . .	24 juill. 1827.
589	Harduin, Antoine-Joseph. . . .	Facteur des postes	12 sept. 1860.	Mousseron (Flandre occ.)	15 déc. 1793.
590	Knuysen, Michel	Pontonier	30 juin 1860.	Overpelt (Limbourg) .	25 frim. an IX (16 déc. 1800).
591	Mension, Maximilien	Éclusier	17 sept. 1860.	Blaton (Hainaut). . .	25 sept. 1792.
592	Weyns, Charles-Louis	Facteur rural	10 oct. 1860.	Puers (Anvers) . . .	8 nov. 1809.
593	Boucant, Henri-Joseph	Facteur chef au chemin de fer.	7 nov. 1860.	Celles (Hainaut) . . .	16 déc. 1798.
594	Eeckman, Benoît	Percepteur des postes en dispo- nibilité.	9 nov. 1860.	Charleroy (Hainaut). .	26 mars 1799.
595	Jaque, Lambert-Joseph	Premier commis à l'administra- tion centrale.	20 nov. 1860.	Bruxelles (Brabant). .	5 nov. 1802.
596	Lefebvre, Téléphore-Floribert- Joseph.	Chef de station percepteur . .	9 nov. 1860.	Wasnes (Hainaut) . .	6 sept. 1809.
597	Delize, Henri-Louis	Commis des postes	16 nov. 1860.	Ensival (Liège) . . .	5 juill. 1820.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1862.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES.	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
				REPORT. . . . fr.	12,536 "		
22 6 "	" " "	22 6 "	671 67	Art. 5 et 8, § 2, de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	274 "	1 ^{er} août 1860.	14 octob. 1860.
25 " 22	4 7 9	27 8 1	671 67	Art. 5 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	329 "	Id.	Id.
3 10 "	" " "	3 10 "	700 "	Art. 5 et 9 de la loi de 1844. . .	175 "	Id.	Id.
22 1 "	3 9 14	25 10 14	675 "	Art. 5 et 8 de la loi de 1844, et art 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	309 "	1 ^{er} octob. 1860.	Id.
" " "	13 9 15	13 9 15	484 85	Art. 5, 8, § 1 ^{er} et 14 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	175 "	1 ^{er} juillet 1860.	25 janv. 1861.
" " "	31 8 "	31 8 "	675 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	528 "	1 ^{er} oct. 1860.	Id.
21 4 "	9 3 25	30 7 25	676 67	Art. 5 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	358 "	1 ^{er} nov. 1860.	Id.
15 8 "	3 11 "	19 7 "	1,631 67	Art. 5 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	565 "	1 ^{er} déc. 1860.	Id.
" " "	48 11 19	48 11 19	3,000 "	Art. 5, 8, § 1 ^{er} , et 59 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , §§ 3 et 4 de celle de 1849.	2,000 "	Id.	Id.
" " "	18 11 "	18 11 "	2,545 "	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	682 "	Id.	Id.
" " "	40 1 26	40 1 26	2,531 67	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844; art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849, et art. 1 ^{er} , § 2, de celle de 1856.	1,561 "	Id.	Id.
" " "	22 11 "	22 11 "	1,800 "	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	634 "	Id.	Id.
TOTAL. . . . fr.					19,744 "		
Les extinctions de pensions constatées du 1 ^{er} mars 1860 au 1 ^{er} mars 1861, au nombre de 27, s'élèvent ensemble à					14,207 "		
RESTE fr.					5,537 "		
SITUATION GÉNÉRALE. -							
Au 1 ^{er} mars 1861, les pensions inscrites, au nombre de 597, s'élèvent à					312,544 "		
et les pensions éteintes, au nombre de 247, à					121,899 "		
RESTE. . . . fr.					190,645 "		